

République du Niger



Fraternité - Travail - Progrès

CABINET DU PREMIER MINISTRE



RAPPORT NATIONAL

Conférence de Rio + 20



Conseil National de l'Environnement
pour un Développement Durable



RIO+20
Conférence des
Nations Unies
sur le
développement
durable



*Au service
des peuples
et des nations*

République du Niger



Fraternité - Travail - Progrès

CABINET DU PREMIER MINISTRE

RAPPORT NATIONAL

Conférence de Rio + 20

*Rapport national de synthèse de la République du Niger
Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable
Copyrights © Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), Mai 2012.
Tous droits réservés
Elaboré et publié avec le soutien technique et financier du PNUD*

*Coordonnateur de la rédaction : CNEDD
Personne ressource : Hassane Saley
Credits photos : Aly Adamou/PNUD, Pierre Holtz, Sahara Conservation Fund, PNUD.
Conception : Tondo les Beaux Arts*

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	7
SIGLES ET ABBREVIATIONS	8
INTRODUCTION	10
CHAPITRE I : CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIGER	13
1 – Le Niger, pays à faible revenu marqué par la sécheresse et la désertification	13
2 – Le cadre institutionnel du développement durable au Niger	15
2.1 Le contexte historique	15
2.2 Le cadre institutionnel et législatif	16
- Le cadre institutionnel	16
- Le cadre législatif	18
2.3 Les politiques et programmes	20
- Le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD)	20
- La Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP2008-2012)	22
3 – Les financements	23
CHAPITRE II : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 AU NIGER	27
1 – Une tentative de bilan	27
1.1 Sur le plan social	27
1.2 Sur le plan économique	29
1.3 Sur le plan environnemental	30
1.4 Implication de la Société civile en faveur du développement durable	31
2 – Evaluation critique de la mise en œuvre du développement durable au Niger	31
2.1 Une mise en œuvre qui a bénéficié d'un cadre institutionnel solide et d'un soutien politique, technique et financier national et international	31
2.2 Les contraintes de la mise en œuvre	32
CHAPITRE III : DEFIS EMERGENTS ET PERSPECTIVES	35
1 – Problématiques émergentes	35
1.1 Des crises alimentaires de plus en plus récurrentes	35
1.2 Des changements climatiques qui semblent s'accroître sous toutes les dimensions	36
1.3 Une gouvernance du développement durable à réviser	37
1.4 L'économie verte, un concept à clarifier	37
1.5 Des défis liés à l'urbanisation de plus en plus pressants	38
1.6 L'accès à l'eau potable et l'assainissement, un impératif	40

1.7 Un accès à l'énergie à améliorer	41
1.8 Des modes de consommation et de production durables à développer	42
2 – Perspectives	42
2.1 Relance de la vision prospective à long terme	42
2.2 L'Initiative 3N	43
3 – Recommandations	45
3.1 Renforcer le cadre institutionnel à travers une plus grande coordination	45
3.2 L'économie verte créatrice d'opportunités pour le développement durable et de l'élimination de la pauvreté	46
CONCLUSION	47
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	49

Liste des tableaux et figures

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Mobilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda	23
Tableau 2 : Niveau d'atteinte de certains indicateurs globaux de la SDRP	28
Tableau 3 : Evolution et projection de la population totale et urbaine du Niger de 1982 à 2030	39

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte du Niger	14
Figure 2 : Part du Budget des sous-secteurs du développement rural dans le BIE	24
Figure 3 : Pourcentage des dépenses par composante par rapport aux dépenses totales	31
Figure 4 : Evolution et perspectives du taux d'urbanisation au Niger	39

Sigles et abréviations

BAD	:	Banque Africaine de développement
BEEIE	:	Bureau d'Évaluation et d'Études d'Impact Environnemental
BIE	:	Budget d'Investissement de l'État
CADHP	:	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CCA	:	Cellule Crise Alimentaire
CCD	:	Convention Cadre des Nations Unies sur la Désertification
CNEDD	:	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CCNUCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDD	:	Commission Développement Durable
CDE	:	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF	:	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CILSS	:	Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse
DPA	:	Direction de la Production Agricole
FAS	:	Facilité d'Ajustement Structurel
FASR	:	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
FCFA	:	de la Communauté Financière d'Afrique
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FNE	:	Fonds National de l'Environnement
GES	:	Gaz à Effet de Serre
GIEC	:	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GNGE	:	Génération Nouvelle de Gestionnaires de l'Environnement
HCAVN	:	Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger
I&FF	:	Investissements et Flux Financiers
INS	:	Institut National de la Statistique
MDP	:	Mécanisme pour un Développement Propre
MH/E	:	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
MIS/SP	:	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MP/AT/DC	:	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MT/AC	:	Ministère des Transports et de l'Aviation Civile
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCB	:	Organisation Communautaire de la Base
OIF	:	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile

OSS	:	Observatoire du Sahara et du Sahel
PANA	:	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PAN/LCD/GRN	:	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles
PASE	:	Projet d'Accès aux Services Energétiques
PDS	:	Plan de Développement Social
PDES	:	Plan de développement Economique et Social
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PICAG	:	Programme Intérimaire du Cadrage de l'Action Gouvernementale
PLECO	:	Projet de Lutte Contre l'Ensamblage des Cuvettes Oasiennes
PM	:	Premier Ministre
PNEDD	:	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	:	Pays Pauvres Très Endettés
PRASE	:	Programme de Référence sur l'Accès aux Services Energétiques
PRN	:	Présidence de la République du Niger
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
RMDH	:	Rapport Mondial sur le Développement Humain
RNDH	:	Rapport National sur le Développement Humain
ROSELT	:	Réseau d'Observatoires pour la Surveillance et le Suivi Ecologique à Long Terme
SAP	:	Système d'Alerte Précoce
SCN	:	Seconde Communication Nationale
SDDCI	:	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDR	:	Stratégie de Développement Rural
SDRP	:	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SE/CNEDD	:	Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
SEDES	:	Série d'Etudes Economiques et Sociales
SF	:	Source de Fonds
SNDD	:	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNPA/CVC	:	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques
SNDB/PA	:	Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et son Plan d'Action
SRP	:	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TBS	:	Taux Brut de Scolarisation
UNSO	:	United Nations Sudano-Sahelian Office
ZARESE	:	Zone à Risque Environnemental et Social Elevé

Introduction

Après les conférences de Stockholm (1972), Nairobi (1982), Rio de Janeiro (1992) et Johannesburg (2002), l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le 24 décembre 2009 la résolution (A/RES/64/236) décidant de tenir en 2012 la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD), également surnommée Rio +20 ou Rio 20. Ces rencontres décennales, également appelées « Sommets de la Terre », offrent l'opportunité aux dirigeants mondiaux de se réunir pour définir les moyens de stimuler le développement durable au niveau mondial. Il s'agit en fait du développement d'une culture mondiale de respect de l'environnement. A ce titre, les Sommets de la Terre présentent un enjeu important. Ils visent à mobiliser la capacité collective dans la même direction en vue de gérer efficacement les problèmes planétaires et affirment en même temps la nécessité d'une croissance qui prend en compte la dimension écologique.

Quarante ans après Stockholm et vingt ans après Rio 1992, il est apparu nécessaire d'avoir un regard, introspectif d'évaluer les progrès réalisés, les lacunes et les obstacles à la mise en œuvre du développement durable ainsi que les enjeux émergents. Ces Sommets de la Terre ont entre autres permis d'asseoir les principes de la responsabilité commune mais différenciée et du pollueur payeur, de mettre l'accent sur la prévention et la participation, mais aussi de développer des accords multilatéraux sur l'environnement, de créer des Ministères dédiés à l'environnement, de favoriser l'émergence de la Société Civile et d'éveiller la conscience collective sur la fragilité de la planète.

Le monde fait toutefois face aujourd'hui à des crises multiples qui menacent la croissance et les moyens de subsistance. La crise financière et ses conséquences continuent de se propager dans l'économie mondiale, l'insécurité alimentaire, le manque d'accès aux sources d'énergies modernes, les changements climatiques, la dégradation des terres, la réduction de la biodiversité et les pénuries d'eau ne sont que quelques-uns de ces crises et défis. En dépit de la multiplication des accords et conventions sur l'environnement, on note des difficultés, surtout pour les gouvernements du Sud, à assurer la suivi de la mise en œuvre des décisions de ces conventions au niveau local.

Forte de ces constats, la Conférence de Rio+20 qui se tiendra du 20 au 22 juin 2012 à Rio De Janeiro (Brésil) s'est fixée deux objectifs majeurs : (i) garantir le renouvellement des engagements politiques pour le développement durable et (ii) évaluer les progrès vers les objectifs élaborés au niveau international pour le développement durable et proposer les moyens pour relever les défis nouveaux et émergents. Au cours de cette conférence, les débats mettront l'accent sur deux thèmes spécifiques : l'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable et le montage d'un dispositif institutionnel qui assure le développement durable.

Le caractère prestigieux et emblématique de ce nouveau rendez-vous mondial ne doit pas occulter le fait que le monde dans lequel nous vivons a profondément changé.

En ce sens, des défis nouveaux et des enjeux bien plus complexes et interdépendants que par le passé ont vu le jour. Par exemple, nos modes de développement et d'organisation ont montré leurs limites et la question des changements climatiques a pris une importance considérable en lien avec ses impacts potentiels sur l'ensemble de la planète. Dans un tel contexte, notre incapacité collective à trouver des réponses concrètes aux problèmes soulevés à l'occasion des conférences précédentes rend toujours prégnants les défis majeurs existants parmi lesquels, les défis écologiques, économiques, financiers, sociaux, ou de gouvernance.

Le Niger était présent à toutes les rencontres sur l'environnement et le développement durable avec une forte volonté politique marquée par la participation à certaines d'entre elles des plus hautes autorités de la République. Le Niger, pays partie aux trois Conventions de Rio, participera à la Conférence Rio+20. Un secrétariat chargé de coordonner le processus de préparation de cette conférence a été mis en place par les Nations Unies au niveau international. Ce secrétariat a recommandé à chaque pays partie d'élaborer un rapport national dans l'objectif de faciliter le processus préparatoire aux négociations. C'est dans ce contexte que le Niger, avec l'appui du PNUD et du Département des Affaires Economiques et Sociales de l'ONU, a élaboré le présent rapport de synthèse en prélude à sa participation à Rio+20.

Quatre étapes ont marqué la préparation du Niger à Rio+20, à savoir :

- La mise en place d'un Comité Ad Hoc en prélude à la participation du Niger à Rio+20 : dans le but d'informer et de sensibiliser le public sur les objectifs et les enjeux de Rio+20 ainsi que d'assurer la préparation logistique de la participation du Niger à cette conférence ;
- l'élaboration d'un rapport de situation sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 du Niger qui a tracé les progrès réalisés, les lacunes et contraintes rencontrées en matière de développement durable ainsi que les défis émergents dans ce domaine ;
- la tenue d'un forum national préparatoire dans l'objectif d'informer et de sensibiliser le public sur les objectifs et les enjeux de Rio+20 ainsi que du forum mais aussi d'enrichir et de valider le rapport de situation sur la mise en œuvre de l'agenda 21 du Niger. ;
- la rédaction du rapport national de synthèse, du rapport de situation et des recommandations du forum national préparatoire. Il comporte trois chapitres à savoir :
 - **Chapitre 1** : Cadre de la mise en œuvre du développement durable au Niger
 - **Chapitre 2** : Bilan de la mise en œuvre de l'agenda 21 au Niger
 - **Chapitre 3** : Défis émergents et perspectives



Chapitre I

CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIGER

Ce chapitre présente le contexte et le cadre institutionnel, légal et politique de mise en œuvre de l'Agenda 21 national. Il décrit ainsi les mécanismes de coordination et les programmes et politiques mis en place pour un développement durable.

1. Le Niger, pays à faible revenu marqué par la sécheresse et la désertification

Avec une superficie de 1 267 000 Km², le Niger est l'un des pays les plus vastes d'Afrique. C'est un pays enclavé dont le climat est aride au nord, sahélien à l'ouest, au centre-sud et à l'est et sahélo-soudanien dans l'extrême sud-ouest. Seulement 1% du territoire (extrême sud-ouest) reçoit plus 600 mm de pluie par an, tandis que 89% du territoire, localisés dans la partie nord, reçoit moins de 350 mm de pluie par an. Au cours des dernières décennies, le régime pluviométrique a connu un déficit moyen compris entre 20% et 30% selon les années et les régions. Les sols sont sablonneux ou argilo-sablonneux, pauvres en éléments nutritifs et en matière organique. Les sols cultivables sont à plus de 80% dunaires et 15 à 20% sont des sols hydro morphes moyennement argileux¹.

Le réseau hydrographique est issu de deux bassins importants, celui du fleuve Niger et celui du Lac Tchad. L'ensemble du réseau draine annuellement 24 à 30 milliards de m³ d'eau dont seulement 1% est exploité. Les écoulements souterrains renouvelables représentent un volume annuel de 2,5 milliards de m³ environ dont moins de 20% sont actuellement exploités. Il convient d'ajouter à ce potentiel la réserve considérable d'environ

2 000 milliards de m³ d'eaux souterraines non renouvelable, dont une partie infime est exploitée essentiellement par les sociétés minières et l'agriculture oasienne.

Le contexte humain du Niger se caractérise par une grande diversité socioculturelle avec huit grands groupes ethniques et des pratiques traditionnelles d'origine aussi ethnique que religieuse. L'une des caractéristiques fondamentales de la population nigérienne est son fort taux de croissance estimé à 3,3%. Ainsi, entre 1988 et 2010, la population du Niger a doublé, passant de 7,25 millions à 15,20 millions d'habitants². En 2012, la population nigérienne devrait être de plus de 16,27 millions d'habitants dont près de 50,05% de femmes (soit 8 145 088) et 49,2 % de jeunes de moins de 15 ans. Cette population est inégalement répartie sur le territoire national. Près de 79,6% de la population, soit 12 099 000 personnes, vivent en milieu rural contre 20,4% en milieu urbain avec une forte concentration dans la capitale, Niamey, qui abrite presque 40% de la population urbaine du pays³.

La situation socioéconomique est marquée par une faible croissance du produit intérieur brut, une persistance de la pauvreté et un chômage croissant. Diverses stratégies ont été mises en

¹ SEDES, 1987

² INS, 2010

³ Ibid.

œuvre pour y faire face. De plus, la croissance économique du Niger est insuffisante au regard des besoins des populations. A titre illustratif, le revenu par tête en parité du pouvoir d'achat⁴ au Niger est très insuffisant de l'ordre de 641 dollars US en 2011, contre 1141 dollars pour le Burkina Faso et 1123 dollars pour le Mali.

Par ailleurs, la conjugaison d'un certain nombre de facteurs comme la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994, les crises alimentaires (en 1997, 2005, 2010 et 2011), les instabilités politiques (1996, 1999 et 2010) et la crise financière internationale en 2008, a eu notamment pour conséquences un ralentissement de l'économie du pays et des difficultés dans la mise en œuvre des différents programmes et projets élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 21. D'après le

Rapport National sur les Progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire⁵, sur les 1 630 milliards FCFA annoncés par les partenaires lors de la table ronde, 527 milliards ont été effectivement mobilisés et des conventions ont été signées à hauteur de 272 milliards de FCA, soit des engagements fermes de l'ordre de seulement 49% pour lancer le Niger sur la trajectoire de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans le même sillage, une autre contrainte majeure est relative au financement du développement d'autant plus que le pays est fortement dépendant de l'extérieur pour le financement de son budget dans un contexte marqué par le faible ratio de l'aide publique au développement par tête, de 48 dollars par habitant en 2010⁶, l'un des plus faibles des pays de l'Afrique subsaharienne.



Figure 1 : carte du Niger

⁴ RMDH 2011

⁵ INS, 2010

⁶ Indicateurs du Développement dans le Monde, Banque Mondiale, 2011.

2. Le cadre institutionnel du développement durable au Niger

Le contexte et le cadre institutionnel, légal et politique de mise en œuvre de l'Agenda 21 national seront présentés et analysés. Dans ce chapitre, les mécanismes de coordination et les programmes et politiques mis en place pour un développement durable seront évalués.

2.1 Le contexte historique

La planification stratégique et le pilotage opérationnel du développement a connu deux phases bien distinctes avec :

- une première étape marquée par l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement économique et social jusqu'en 1991 avec la fin de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 1987 à 1991. Cette phase connut, dès 1984, l'introduction du processus des programmes de réformes soutenus par des crédits d'ajustement structurel (FAS, FASR) ;
- une seconde phase de 1991 à 2011, caractérisée par l'absence de plan au début, puis la généralisation de la conception et l'exécution des programmes d'ajustement structurel, et, enfin, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et des programmes sectoriels (Développement Rural, Education, Santé).

Le contexte historique explique en partie les fondements institutionnels, législatifs et réglementaires qui ont parrainé les efforts du Niger pour lui permettre d'aller vers un développement durable.

Sur le plan environnemental, l'approche adoptée dès le départ était essentiellement fondée sur la coercition, puis, à partir de 1974, un renforcement des politiques de préservation des ressources naturelles par l'élaboration de textes



législatifs. Dans les années 80, l'accent a été mis sur la lutte contre la désertification, le reboisement et la lutte contre la dégradation forestière basée sur l'approche participative. De 1990 à nos jours, l'approche est marquée par l'implication et la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles.

Sur le plan économique et social, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Niger (SRP) constituait le cadre unique de référence en matière de politique de développement économique et social qui visait à ramener le taux de pauvreté de 63% en 1992 à 50% en 2007. Cette stratégie a été révisée pour prendre en compte la dimension genre, la protection sociale, le développement des infrastructures et la réduction de la croissance démographique. Ainsi, le DSRP2 intitulé Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP2008-2012) a défini sept axes stratégiques⁷.

⁷(1) la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois, (2) l'accès équitable à des services sociaux de qualité, (3) la maîtrise de la croissance démographique, (4) la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables, (5) Le développement des infrastructures, (6) la mise en place d'une gouvernance de qualité, (7) et la mise en œuvre efficace de la stratégie.



En résumé, le Niger a développé plusieurs initiatives en matière de planification de son développement. En dépit de ces efforts, les progrès obtenus ont été en deçà des attentes. C'est pourquoi d'autres initiatives ont été mises en œuvre suite à l'adhésion du Niger à l'Agenda 21 issu de la Conférence Rio 92.

2.2 Le cadre institutionnel et législatif

Ce cadre est composé de plusieurs structures intervenant dans le développement durable. Il est soutenu par des textes réglementaires et législatifs qui fournissent les outils de mise en œuvre de l'Agenda 21 au Niger.

■ Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel est caractérisé par l'existence de plusieurs structures qui gèrent directement ou indirectement la question du développement durable. Parmi celles-ci, on distingue les institutions de l'État, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. Ce sont principalement :

Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable : au

lendemain de la Conférence de Rio (1992), le Niger, soucieux de mettre en œuvre les recommandations de l'Agenda 21 mondial, s'est doté d'une structure transversale de coordination. En effet, conformément aux chapitres 8 et 38 de l'Agenda 21 qui requièrent la mise en place d'un organe de coordination, le Niger a créé par décret n° 96-004/PM du 9/01/1996, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Ce décret a été modifié et complété par deux autres décrets, celui de 2000-272/PRN/PM du 4 août 2000, et celui de 2011-57/PCSRD/PM du 27 janvier 2011.

Placé sous la tutelle du Premier Ministre, le CNEDD, composé de représentants de l'Etat, du secteur privé et de la société civile, est chargé d'assurer la coordination et le suivi de la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable. Le CNEDD est doté d'un Secrétariat Exécutif. Point focal national des Conventions post Rio, le Secrétariat Exécutif du CNEDD est l'organe national de coordination et du suivi des activités relatives à ces Conventions et de leurs protocoles ainsi que de toute autre convention que le Niger viendrait à ratifier en la matière.

Le Secrétariat Exécutif du CNEDD s'appuie sur des commissions techniques pluridisciplinaires qui regroupent des représentants des structures de l'État, de la société civile, des institutions de recherche et du secteur privé. Ces commissions ont pour mission de l'aider dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des programmes prioritaires et de la politique nationale.

L'ancrage du SE/CNEDD au Cabinet du Premier Ministre lui confère une position stratégique de coordination, de synergie et de partage avec l'ensemble des acteurs dans un esprit de neutralité quant aux prises de décisions. En 15 ans, le CNEDD a mobilisé des ressources pour des actions de planification stratégique, de renforcement des capacités, de sensibilisation et des actions de terrain dans les domaines de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre la désertification et des changements climatiques.

La Présidence de la République : il existe différents départements d'appui-conseil spécialisés dont la cellule Eau et Environnement, mais aussi d'autres structures qui se distinguent pour la promotion d'un développement durable soutenu, notamment le Haut Commissariat à l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » et le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN).

Le Cabinet du Premier Ministre : dans le cadre de la coordination de l'action gouvernementale, en plus du SE/CNEDD, le Cabinet du Premier Ministre est doté de structures spécialisées dans la promotion du développement durable dont le Dispositif national de prévention et de gestion des crises et catastrophes doté d'un Secrétariat permanent et qui comprend : le Système d'Alerte Précoce (SAP); la Cellule Crise Alimentaire(CCA) et la Cellule de l'Information Communication.

Le Ministère du Plan, de l'Aménagement


du Territoire et du Développement Communautaire (MP/AT/DC) : il est l'instrument privilégié de coordination intersectorielle, de dialogue avec les partenaires techniques et financiers, de mobilisation des ressources extérieures et de suivi des programmes et projets de développement. Il coordonne l'exercice de planification du développement et de l'orientation stratégique pour un développement durable et une croissance inclusive mené par le Gouvernement.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (MH/E) : sa mission est d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques, plans, programmes et projets relatifs à la préservation de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. Il est membre de toutes les commissions du CNEDD et assure la présidence de trois commissions techniques : Diversité Biologique (DB), le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) et Eau et Développement Durable.

Les Ministères en charge de l'Agriculture et de l'Élevage : assurant l'encadrement des producteurs ruraux, ces Ministères agissent dans le développement durable à travers la lutte contre la pauvreté en milieu rural, la promotion des productions agricoles et pastorales, la lutte contre l'insécurité alimentaire, le développement des écosystèmes et la sécurisation des conditions de vie des populations rurales. Gérant les bases de la production agro-pastorale, ces deux Ministères représentent la locomotive de la Stratégie du Développement Rural (SDR) qui regroupe d'autres institutions gouvernementales.

Par ailleurs, la plupart des autres Ministères participent également aux Commissions Techniques du SE/CNEDD et du CT/SDRP.

En matière de planification et de surveillance écologique, on note aussi l'instauration d'un Réseau d'Observatoires pour la Surveillance et



le Suivi Ecologique à Long Terme (ROSELT) ainsi que la création récente d'un Centre National de Suivi Ecologique. Par ailleurs, les audits environnementaux des établissements et des unités industrielles se poursuivent sous la conduite du BEEEI de même que l'application de la loi cadre sur la gestion de l'environnement et ses textes subséquents, notamment ceux relatifs aux études d'impact environnemental des projets et programmes de la SDRP.

■ Le cadre législatif

Le Niger a ratifié plusieurs Conventions et autres textes législatifs internationaux en lien avec les questions de développement humain. C'est ainsi que, entre autres, on peut citer :

- les trois Conventions de Rio qui furent à la base de l'élaboration du PNEDD et de ses programmes prioritaires :
- la Convention sur la Diversité Biologique (CNUDB) le 25 juillet 1995 ;
- la Convention Cadre sur la lutte contre le Changement Climatique (CCNUCC) le 25 juillet 1995 ;
- la Convention Cadre sur la Désertification (CCD) le 25 janvier 1996.
- Le Niger a également ratifié, entre autres le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels le 7 mars 1986, la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes le 8 octobre 1999 (avec des réserves, articles 2, 5, 15, 16 et 29) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant le 5 octobre 1990.

Au niveau régional, le Niger a également ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Ouagadougou, 1981) le 15 juillet 1986. En plus des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, la CADHP prévoit la protection de certains droits qui prennent en compte la spécificité du continent africain, et en particulier les traditions et impératifs du développement africain. Cette Charte a été ratifiée par les 53 États membres de l'Union Africaine. Toutefois, le Niger n'a pas encore ratifié son Protocole Additionnel relatif aux Droits de la Femme (Maputo, 2003).

Au niveau national, il faut retenir une série de textes fondamentaux dont, entre autres :

- la **Constitution** (du 25 nov. 2010) : loi fondamentale qui proclame que la République du Niger est un État de droit qui s'applique à tous les Nigériens. Elle a fait sienne les Droits Humains évoqués dans la DUDH, le PIDCP, le PIDESC et la CADHP. Dans ce cadre, le respect des droits humains est garanti par les pouvoirs publics avec la création d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, d'une Commission Nationale de Dialogue Social et d'une Commission Nationale de Dialogue Politique. Les associations de défense des droits de l'homme et les organisations syndicales jouent pleinement leur rôle et bénéficient de l'appui de l'État nigérien et des organisations internationales. La Constitution promeut aussi la question du développement durable car elle proclame l'obligation de préserver l'environnement, d'une gestion durable des ressources naturelles, de lutte contre la désertification, de lutte contre la pollution

nucléaire et nuisance et des études et évaluations des impacts des projets et programmes sur l'environnement.

- le **Code Rural** : la loi d'orientation sur les principes d'orientation du code rural et ses différents livres complémentaires et l'ordonnance n°93-015 du 02 mars 1993 fixant les principes d'orientation du code rural.

- le **Code de l'Eau** : l'ordonnance n°2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau du Niger dispose en son article 4 que « chaque citoyen a le droit fondamental d'accès à l'eau ». « L'État a l'obligation dans ce domaine de mettre à la disposition de chacun de l'eau en quantité suffisante et de qualité et d'un coût acceptable, à tout temps et partout où besoin sera » (Article 5). Cependant, la loi 2000-12 du 14 août 2000 qui crée une Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) traduit une cession partielle des actions de l'État au secteur privé.

- le **Code Forestier** : la loi-cadre sur la gestion

de l'environnement, loi n°98-56 du 29 décembre 1998.

- le **Code Electoral (2010)** ne fait aucune discrimination entre l'homme et la femme pour avoir la qualité d'électeurs et d'élus.

- le **Code Pénal (1961)** : depuis sa réforme en 2003, certains actes relatifs aux femmes (mutilations génitales féminines, harcèlement sexuel, esclavage) et aux enfants (ordonnance N° 99-11 du 14 mai 1999 portant sur la création et organisation des juridictions des mineurs) ont été érigés en délits et crimes.

- La loi portant sur la **politique nationale de communication pour le développement**.

Ainsi, le Niger a ratifié plusieurs traités et Conventions internationaux. Il s'est également doté de textes fondamentaux, de codes réglementaires ainsi que d'une multitude de lois nationales pour la promotion d'un développement humain durable.



2.3 Les politiques et programmes

Pour assurer le développement durable du Niger, plusieurs politiques et stratégies sectorielles ont été élaborées et mises en œuvre. Celles-ci sont fondamentales à titre de référentiels législatifs et réglementaires de la planification nationale. La plupart d'entre elles sont adoptées par des lois ou décrets.

Le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD)

Le PNEDD, agenda 21 national, a été élaboré en 1998 et adopté par le Gouvernement par le décret n°2000-114 (bis)/PRN/PM du 21 avril 2000.

La finalité du PNEDD est d'élargir les options de développement et de les pérenniser pour les générations futures. Son but est de mettre en place les conditions favorables à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à trouver des solutions à la crise de l'énergie domestique, à l'amélioration des conditions sanitaires et au développement économique des populations.

Jusqu'à l'adoption des Objectifs du Millénaire, il était considéré comme le cadre de référence en matière d'environnement et de développement durable et a permis de mieux orienter la première Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) ainsi que la Stratégie de Développement Rural (SDR).

A l'exception du chapitre 17 de l'Agenda 21 relatif à la protection des océans et de toutes les mers, le PNEDD couvre l'ensemble des chapitres définis dans l'agenda 21.

L'approche participative a permis de disposer à la fois d'un Agenda 21 national et de six programmes prioritaires traduisant la mise en œuvre concrète des trois Conventions issues de Rio en 1992. Il s'agit des :

- *Programme Changements et Variabilité climatiques* avec notamment l'adoption d'une



Stratégie Nationale et d'un Plan d'Action sur les changements et variabilités climatiques (SNPA/CVC), l'élaboration d'un Programme d'Action National d'Adaptation (PANA), de deux communications nationales, ainsi qu'une série de programmes et projets visant à améliorer la résilience de la population face aux effets néfastes du changement climatique ;

- *Programme de Gestion de la Diversité biologique*, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, le Niger a adopté une Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et son Plan d'Action (SNDB/PA), élaboré quatre rapports nationaux de mise en œuvre de la Convention sous l'égide de la Commission Technique sur la Diversité Biologique et mis en œuvre plusieurs programmes et projets visant à améliorer la conservation de la diversité biologique ;

- *Programme Energie et Développement Durable* avec l'adoption d'une Stratégie Nationale et son Plan d'Action sur les Energies Renouvelables, l'adoption et la mise en œuvre d'un Programme de Référence sur l'Accès aux Services Energétiques (PRASE). Des programmes et projets sont en cours de mise en œuvre ou d'instruction tels que le projet d'accès aux

services énergétique (PASE) et le programme régional solaire 1 et 2 ; les plateformes multifonctionnelles et le programme national gaz butane électricité.

- *Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN)* adopté par le gouvernement dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification, dans le cadre de sa mise en œuvre, plusieurs actions ont été menées à travers des projets de réhabilitation/gestion durable des terres, de lutte contre la désertification et l'ensablement et l'envasement des plans d'eau, ainsi que des projets de renforcement institutionnel, tels que le projet de lutte contre l'ensablement des cuvettes oasiennes (PLECO) et le projet de lutte contre l'ensablement du fleuve Niger;

- *Programme Environnement Urbain et Cadre de Vie*, dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, un certain nombre d'activités sont menées dont, entre autres : l'élaboration du schéma directeur de l'assainissement de la ville de Niamey ; des activités liées aux déchets et ordures ménagères et des actions dans le domaine de l'eau ; la construction par la Coopération Japonaise d'une station d'épuration à Niamey, située à l'un des exutoires dans le Gount Yéna, en expérimentant un procédé nouveau pour le Niger à savoir « Upflow Anaerobic Sludge Blanket » (UASB) ;

- *Programme Eau et Développement Durable*, dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, plusieurs actions ont été réalisées dont, entre autres :

- . le projet sectoriel eau /IDA/Banque Mondiale ;
- . le programme hydraulique villageoise, Zinder/ Diffa/Coopération Danoise ;
- . le programme régional solaire 1 et 2 / Union Européenne ;

- . le programme hydraulique villageoise Dosso/ Coopération Belge ;
- . l'adoption de l'ordonnance N°2010-09 du 1^{er} avril 2010 portant code de l'eau au Niger.

De l'analyse de la mise en œuvre du PNEDD, il ressort que les programmes relatifs aux changements climatiques, l'eau et la biodiversité sont ceux qui ont drainé beaucoup plus de financements et que les autres volets ont été insuffisamment pris en charge. Toutefois, les activités menées sous les programmes changement climatique et biodiversité ont surtout été des actions pilotes pour lesquelles des financements additionnels doivent être mobilisés afin de les mettre en place à une plus grande échelle.

D'autres activités transversales aux trois Conventions ont été également menées, notamment l'élaboration de la stratégie nationale et plan d'action pour renforcer les capacités à gérer l'environnement mondial, la réflexion sur la mise en place d'un fonds national de l'environnement (FNE), les rapports sur l'Etat de l'environnement, le dispositif de suivi-évaluation et l'amorce de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).



La grande muraille verte

Il est également intéressant de mentionner l'adoption des mesures politiques pour la promotion de l'initiative de la Grande Muraille Verte. Cette initiative a pour objectif global le développement durable des régions sahélo-sahariennes et l'amélioration des conditions de vie des communautés concernées à travers la mise en œuvre d'un ensemble concerté et cohérent d'interventions visant l'amélioration des productions, la conservation, l'exploitation durable et l'aménagement des ressources naturelles et le renforcement des infrastructures socio-économiques de base dans sa zone d'intervention. Au Niger, elle couvre toutes les localités comprises entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud, soit une superficie globale de 47 223 634 hectares, c'est-à-dire, 37,27 % du territoire nigérien, couvrant 228 Communes réparties dans les huit (8) régions du pays. Au sein de sa zone d'intervention serait érigée une bande verte de plantation d'arbres d'espèces différentes et à grande valeur économique pour une superficie d'environ 2 500 000 hectares.

La Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP2008-2012)

Conçue à la suite de l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement et adoptée en 2002, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), constituait le cadre de référence pour la conduite du développement du pays, répondant aux préoccupations exprimées par les parties prenantes tout au long d'un minutieux processus participatif de préparation. Elle était fondée sur la conviction que la réduction de la pauvreté passe par une croissance forte et soutenue, créatrice de richesses et d'emplois, notamment en faveur des personnes démunies de ressources, et en milieu rural. Faisant suite à la SRP, la Stratégie

de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) a pris en compte certains programmes du PNEDD dans sa déclinaison sectorielle, la Stratégie de Développement Rural (SDR), adoptée en 2003. Elle est le cadre de référence pour l'intervention publique dans le secteur rural et son ambition est de parvenir à diminuer l'incidence de la pauvreté au Niger de 63% en 2003 à moins de 50% à l'horizon 2015. Elle assigne au secteur rural une place centrale, considérant qu'il peut et doit jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique. Les Ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage représentent les locomotives de la SDR qui regroupe cinq autres institutions gouvernementales intervenant dans le secteur rural.

La SDRP devrait ainsi compléter et renforcer les différents efforts entrepris dans le cadre de la SDR en créant les conditions d'un développement économique et social durable, garantissant la sécurité alimentaire du pays et une gestion rationnelle des ressources naturelles.

La SDRP a également l'avantage d'être alignée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et d'être plus ambitieuse que la SRP. Le récent bilan à mi-parcours de la SDRP a toutefois révélé que les objectifs en termes de réduction de la pauvreté, qui nécessiteraient une croissance économique forte et durable d'au moins 7% par an, n'ont pas été atteints par le Niger. A titre illustratif, seules les cibles des OMD liée à la réduction de la mortalité infanto-juvénile et à la séroprévalence au VIH/Sida se trouvent sur la bonne trajectoire.

Ce tableau confirme que le financement du PNEDD, de la SDRP et de la SDR est issu pour une bonne partie de la coopération internationale au détriment du budget d'investissement de l'État (BIE).

3 Les financements

Activités réalisées	Coûts (en US\$)	Coûts (en FCFA)	Source de financement
Elaboration d'un Programme d'Action National pour l'Adaptation	200.000		FEM/ PNUD
Mise en œuvre des interventions prioritaires du PANA pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation du secteur agricole face aux changements climatiques	3,7 millions		PNUD/FEM
Programme Africain d'Adaptation, Composante Nationale	3 millions		PNUD/Japon
Programme d'Adaptation à Base Communautaire (PABC)	1,8 millions		Japon/FEM
Programme d'Apprentissage à Base Communautaire de Care international	1. 121. 950		DFID, DA-NIDA, et FORMIN
Programme Pilote de Résilience Climatique (PPCR)	110 millions		IDA et BAD
Elaboration de la première et la seconde communication nationale	705.000		FEM
2005 à 2007 : ressources financières mobilisées pour le secteur rural dans lequel s'intègre la diversité biologique (agriculture, élevage, forêt, faune et hydraulique)		144.765.411.000	Ministère de l'E/F 2007
2004 à 2008 : seize projets soumis au programme de micro financement par la société civile		294 414 500	Ministère de l'E/F 2007
Mise en œuvre du projet PANA Résilience	3.500.000		FEM
Mise en œuvre du DAP/PNEDD	4.498.585		PNUD
Mise en œuvre du programme intégré de développement des zones arides	400.000		DDC/PNUD
Mise en œuvre du projet corps des jeunes Ministère de la Jeunesse et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes	450.000		VENEZUELA
Mise en œuvre du projet PRIPAN		800 millions	Coopération Italienne
Mise en œuvre du Programme Italie/Sahel de Lutte contre la Désertification et réduction de la Pauvreté	3,5 millions		Coopération Italienne
Elaboration du document de projet Autoévaluation Nationale des Capacités à renforcer	25.000		FEM
Elaboration de la Stratégie nationale de Renforcement des capacités nationales en matière de gestion de l'environnement national et mondial	200.000		FEM
Mise en œuvre du Projet Partenariat pour le Développement des Droits et des Institutions de Gestion de l'Environnement			PNUE
	250.000		
Mise en œuvre du projet Renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (Ministère de l'Environnement et de la lutte contre la désertification)	209.000		FEM
Mise en œuvre du Projet Renforcement des capacités des décideurs en changements climatiques	142.500		PNUD

Tableau 1: Mobilisation des ressources dans la cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21

Il importe de relever à ce sujet que les efforts ne sont pas à la hauteur des attentes et cela n'a malheureusement pas eu l'impact positif attendu sur les résultats globaux. Par exemple, le financement des 23 programmes et sous-programmes de la SDR, après s'être accru de près de 17 à 19% de 2007 à 2009, a enregistré une baisse drastique en 2010 avec un volume financier représentant seulement 77% de celui de l'année 2007 (figure 3). Le taux d'exécution pour les indicateurs d'effets spécifiques de la SDR a suivi la même tendance.

Cette baisse d'investissement dans le secteur rural résulte principalement de la suspension de certains financements, suite à l'instabilité politique et institutionnelle dans laquelle le pays était plongé. Ainsi, de nombreux projets n'ont

pu être poursuivis ou mis en œuvre et des opportunités de financement ont été perdues. En ce qui concerne le BIE⁸, il faut noter que le développement rural a bénéficié de 84,24 milliards FCFA pour la période 2008-2010, ce qui ne représente que 12,9% des décaissements totaux estimés à 654,99 milliards FCFA.

Tous les sous-secteurs du développement rural n'ont pas bénéficié de l'attention requise en termes d'affectation des ressources (Figure 2). Le sous-secteur forêt et faune, dont les activités devraient s'inscrire dans le cadre du développement durable, n'a reçu que 12% des décaissements du BIE en faveur du développement rural, contre 30% pour l'élevage et 58% pour l'agriculture.

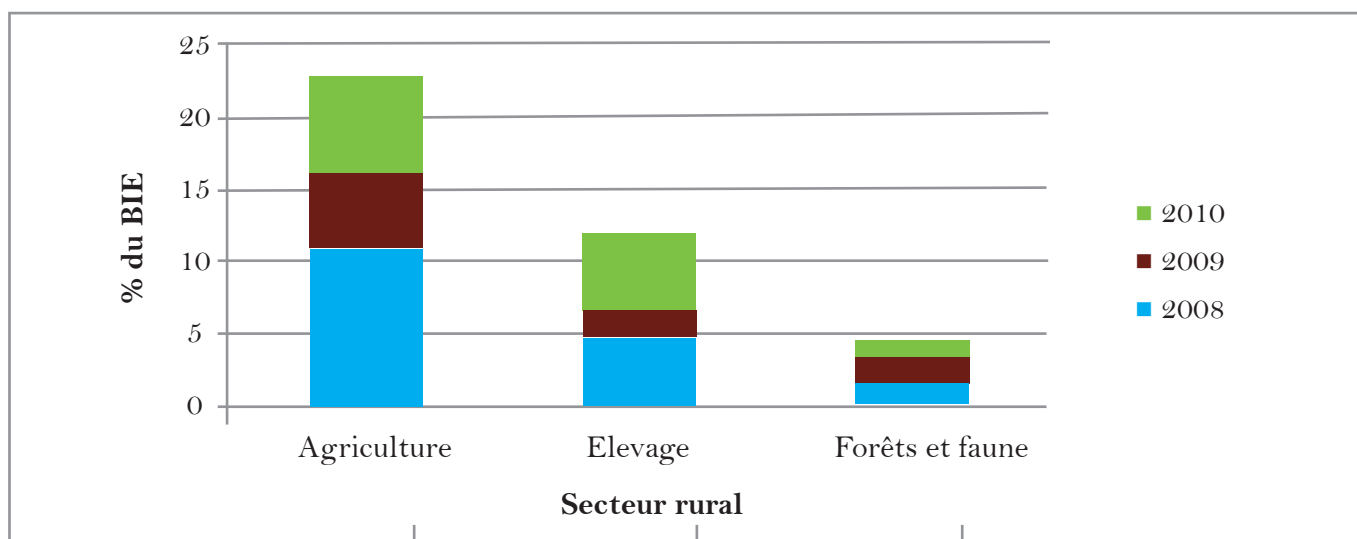


Figure 2 : Part du Budget des sous-secteurs du développement rural dans le BIE
Source : MEF/SE/CNEDD, 2011

Depuis le début des années 80, plus de 50 programmes ont été mis en œuvre dans le cadre de la gestion durable des terres au Niger. Le gouvernement du Niger et ses partenaires au développement ont investi plus de 200 milliards de FCFA dans des programmes de promotion de la gestion durable des terres et d'autres activités visant à réduire la pauvreté des populations et la vulnérabilité des terres.

Il faut également noter que, avant la Conférence de Rio en 1992, le Niger avait bâti la planification de son développement autour des programmes d'ajustements structurels qui montrèrent rapidement leurs limites. Par ailleurs, les approches développées dans la gestion des ressources naturelles n'ont pu empêcher leur dégradation. C'est pourquoi, avec la ratification des trois Conventions Post Rio, le

⁸Les ressources du BIE proviennent de diverses sources : Trésor, PPTE, Emprunts et aides non remboursables.

Niger, à travers les programmes du PNEDD, a recentré la gestion de ces ressources naturelles conformément aux principes directeurs de l'agenda 21.

En outre, la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement a permis l'éclosion d'autres cadres complémentaires à l'agenda 21 national que constitue le PNEDD. Toutefois, le financement du développement est confronté à la crise financière internationale.

Il découle de ce chapitre que le Niger a accompli des efforts considérables pour remplir les engagements pris lors de la Conférence de Rio en 1992. En plus de l'élaboration des différentes stratégies et programmes composant le PNEDD, d'autres cadres tels que la SDRP et la SDR furent mis en œuvre avec une mobilisation des ressources internes et la contribution des partenaires extérieurs.

En dépit de tous ces efforts consentis pour concevoir les cadres stratégiques et souscrire aux engagements internationaux relatifs à l'agenda du développement durable, les impacts induits restent encore à renforcer pour une amélioration substantielle des conditions de vie des populations nigériennes. A cet effet, un accent particulier devrait par conséquent mis sur l'opérationnalisation effective des actions identifiées dans les cadres stratégiques et les mesures envisagées dans les instruments et conventions internationaux.





Chapitre II

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 AU NIGER

Ce chapitre dresse un bilan analytique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 au Niger. Ce bilan montre que, malgré des avancées incontestables, il subsiste néanmoins des lacunes à combler.

1 – Une tentative de bilan

En dépit des investissements importants réalisés dans le souci de préserver l'environnement, de renforcer la production agricole et de réduire l'incidence de la pauvreté, le bien-être des populations ne s'est pas amélioré de manière substantielle.

Il ressort ainsi qu'après plusieurs décennies d'efforts, les résultats restent somme toute en deçà des objectifs annoncés dans les dimensions du développement durable.

1.1 Sur le plan social

Selon le Plan de Développement Sanitaire (PDS, 2011-2015), en 2009, la couverture sanitaire était d'un médecin pour 29986 personnes, un infirmier pour 4487 personnes, d'une sage-femme pour 5877 femmes en âge de procréer et des infrastructures couvrant 71,3 % de la population nationale.

Le taux de prévalence du VIH / SIDA est de 0,7 %. Le taux d'utilisation des soins curatifs de 20 % en 2004 et 43,5% en 2009 est passé à 55,7% en 2010¹. On constate également d'autres progrès en termes d'effets même si l'impact du PDS reste à nuancer. Il s'agit, entre autres :

- une baisse de la létalité liée au paludisme qui passe de 0,13% en 2008 à 0,09% en 2009 pour une valeur ciblée à 1,5% en 2012 ;

- une hausse du pourcentage des accouchements assistés par du personnel qualifié passant de 21,90% en 2008 à 26% en 2009 pour une cible de 40% en 2012 ;

- une augmentation du taux de prévalence contraceptive moderne (16,5% en 2009 contre 13% en 2008 pour une cible de 14% en 2012) ;

- une baisse du taux d'insuffisance pondérale (de 35,5% en 2008 à 33,7% en 2009 pour une cible de 24% en 2012) ;

Et en termes d'impact du PDS, l'étude PSIA² réalisée par le PNUD Niger et l'Université Laval (Canada) fait ressortir que même si l'état sanitaire de l'enfant et de la femme s'est amélioré entre 2005 et 2008, l'incidence de la pauvreté sanitaire de ces deux cibles du PDS, est encore à un niveau élevé et de manière différenciée selon les huit régions du Niger. Aussi, cette étude confirme que la pauvreté sanitaire³ coexiste avec une distribution hétérogène de la pauvreté monétaire et non monétaire. Pourtant, une distribution inégalitaire de bien-être influence négativement le développement humain durable.

En termes d'amélioration du cadre de vie, la proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement est de 8,4 %.

¹ Revue à mi-parcours SDRP, 2012

² Poverty and Social Impact Analysis, 2011, PNUD Niger-Université Laval Québec CANADA

³ La pauvreté sanitaire intègre à la fois les variables sur : l'accès à la santé, l'utilisation des services de santé, la disponibilité des infrastructures sanitaires y compris les conditions liées à l'environnement. Plus l'individu combine beaucoup de privations par rapport à ces variables, plus sa probabilité d'être pauvre augmente.

Pour la couverture en eau potable, il existe 28 451 points d'eau modernes sur des besoins estimés à 45 813, soit un taux de couverture global de 62,66 % pour une cible de 80% en 2015.

Le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 14,90% en 1997 à 16,05% en 1999⁴, de 62,1% à 75% entre 2007/2008 et 2009/2010, alors que l'objectif était de 72% pour 2010⁵. Les filles représentent 47,4 % de ce pourcentage et les garçons 66,7 %. Le taux d'alphabétisation est passé de 19,9% en 1999 à 29 % en 2010 dont 17,1 % pour les femmes et pour les hommes 42,8 %.

On note ainsi des progrès sur certains indicateurs sociaux. Ces progrès expliquent dans une certaine mesure pourquoi l'indice de développement humain au Niger fait partie des IDH ayant le plus progressé en Afrique ces

dernières années⁶, malgré le mauvais classement du pays sur l'échiquier mondial ces dernières années.

Ils sont malheureusement insuffisants pour espérer améliorer significativement le rang du Niger en classement de l'indice de développement humain (IDH) en raison de la récurrence des aléas climatiques notamment les sécheresses et les invasions acridiennes, ainsi que l'instabilité politique.

Ces contraintes justifient à bien d'égards pourquoi le Niger a été classé à la 186^{ème} place sur 187 pays dans le rapport sur le développement humain de 2011 avec un IDH de 0,295. Par conséquent, l'objectif de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) qui est d'atteindre au moins la 100^{ème} place en 2012, semble s'éloigner.

Stratégie SDRP	Cibles 2012	Résultats atteints en 2010	Probabilité d'atteinte de la cible
Taux de croissance du PIB réel	7% ^[1]	8,2%	<i>improbable</i>
Incidence de pauvreté	42%	59,50%	<i>improbable</i>
Taux de malnutrition	24%	18%	<i>probable</i>
Taux Brut de Scolarisation (TBS)	94%	75%	<i>probable</i>
Taux d'alphabétisation	45%	29,00%	<i>improbable</i>
Taux de mortalité infantile juvénile	108 ‰	63,2 ‰	<i>probable</i>
Taux de mortalité maternelle	2 ‰	5,54 ‰	<i>improbable</i>
Taux de prévalence du VIH/SIDA	Inférieur à 0,7%	Inférieur à 0,7%	<i>probable</i>
Taux d'accès à l'eau potable	80%	64,25%	<i>improbable</i>
Taux d'accès au service électrique	3% en milieu rural		<i>improbable</i>
	65% en milieu urbain	Globalement 23,65%	
Indice synthétique de fécondité	6 enfants/femme	7,1	
Couverture des besoins nationaux en céréales	110%	129%	

Tableau 2 : Niveau d'atteinte de certains indicateurs globaux de la SDRP

Source : *Revue à mi-parcours de la SDRP 2012*.

1.2 Sur le plan économique

Le PIB a varié de 2057 milliards de FCFA en 2007 à 2404 milliards de FCFA en 2008 et 2481 milliards de FCFA en 2009, soit un accroissement réel respectivement de 3,4%, 9,3% et -1,2%⁸. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est ainsi estimé à moins de 700 \$US par an en 2011 selon le dernier rapport mondial sur le développement humain. Le taux de croissance moyen annuel du PIB réel sur la période 2000-2011 est inférieur à 5%, ce qui reste faible au regard du taux de croissance de la population (3,3%/an). Ce taux est en dessous des 7% requis pour espérer réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. La croissance économique est en effet très volatile du fait, notamment de récurrence des sécheresses ces dernières années et du manque de politiques adéquates pour gérer structurellement cette contrainte et y faire face durablement.

Par ailleurs, le taux annuel moyen d'accroissement du PIB pour l'ensemble du secteur primaire a été de 6,6%. Toutefois, si l'on considère les différents sous-secteurs, ce taux annuel ressort à 9,5% pour le PIB agricole, 2,1% pour l'élevage et 6,3% pour le secteur forestier et la pêche⁹.

La faiblesse de l'environnement des affaires et du tissu industriel justifient le degré d'extraversion élevée de l'économie nigérienne, avec une balance commerciale largement déficitaire avec -120,5 milliards de FCFA en 2007, -194,3 milliards de FCFA en 2008 et -212,1 milliards de FCA en 2009¹⁰. Ce déséquilibre entre les importations nettement supérieures aux exportations est en partie lié à une faiblesse de la base productive et de la valorisation du sous-secteur agricole et d'élevage, présentant pourtant de réelles opportunités de croissance économique et de création d'emplois.

La Stratégie de Développement Rural (SDR) a clairement défini les indicateurs qui permettent d'évaluer à juste titre, l'évolution du secteur rural et notamment les taux de croissance de la production des sous-secteurs agricole, de l'élevage et de la forêt et de la pêche. D'une manière générale les indicateurs de croissance évoluent en dents de scie pour tous les secteurs. Cependant, dans le cas du secteur agricole, la fluctuation est particulièrement importante. L'année 2009 est marquée par un déficit important de croissance de production (-15,8%) suivi d'une année 2010 excédentaire (29,1%). Ceci s'explique par les variations climatiques intra et inter saisons agricoles. La production annuelle de poissons frais a enregistré une évolution décroissante passant de 13 939 tonnes en 2006 à 5 961 tonnes en 2010, soit une baisse de 58%¹¹. Par ailleurs, la pisciculture fait toujours vivre en moyenne plus de 50 000 pêcheurs, transformateurs, mareyeurs et autres intermédiaires.

En ce qui concerne le secteur minier, après un quart de siècle de léthargie due à la méfiance vis-à-vis du nucléaire, le marché de l'uranium reprend du poids dans l'économie nigérienne comme principale source de richesse. En termes de revenus d'exportation, l'uranium vient en tête du classement des produits avec une contribution de 69,8 %, suivi de l'or à 13,8 %, puis les produits de l'élevage avec 8,2 % et les produits agricoles avec 4,2 %¹². Le PIB des activités extractives est ainsi passé de 37,762 milliards de FCFA en 2007 à 48,532 milliards de FCFA en 2010, soit une progression annuelle de 9,2% au cours de la période de mise en œuvre de la SDRP. L'objectif cible de 8,9% a donc été dépassé pour ce secteur. Cependant, malgré cette progression, la contribution du secteur minier à la croissance économique pourrait être davantage renforcée dans la mesure où elle s'inscrit en dessous de 6% au cours de la

⁸ RNDH 1997, 1998, 1999

⁹ Annuaire statistiques MIEN, 2010

¹⁰ Note sur le décryptage de la situation économique et sociale au Niger, PNUD Niger 2012

¹¹ Les 7% représentent une cible moyenne sur la période 2008-2012, mais pas la croissance annuelle ciblée pour l'année 2012. En réalité on doit comparer les 7% au taux de croissance moyen de la période 2007-2011 qui est estimé à seulement 4,85% largement en dessous de la cible 2012.

¹² INS, 2009

¹³ DSRP, 2011

¹⁴ BCEA, 2009

¹⁵ DPA, 2010

¹⁶ INS, 2010

dernière décennie 2000-2010, alors que le secteur prédomine les exportations nationales. Par conséquent, la hausse du poids des mines dans la production des richesses nationales, la création d'emplois et le financement des autres secteurs de l'économie, demeure un défi à relever au cours des prochaines années.

Le Niger fonde l'espoir d'une croissance soutenue sur la base des ressources minières, notamment l'uranium qui, avec le complexe industriel en installation par le groupe nucléaire AREVA, devrait permettre de le hisser au deuxième rang mondial des producteurs et de lui procurer une rente financière de trente ans pour les générations présentes et futures, offrant ainsi des capitaux importants pour le financement du développement économique, social et culturel. De plus, les produits pétroliers occuperont bientôt une place importante dans l'appréciation du produit national brut grâce aux retombées économiques et financières de la première raffinerie en cours d'exploitation dans la région de Zinder et à travers l'exportation du pétrole brut vers les marchés internationaux dans les prochaines années.

1.3 Sur le plan environnemental

Au-delà des trois conventions post Rio, plusieurs autres Conventions Internationales sont mises en œuvre par le SE/CNEDD, mais aussi les ministères sectoriels. A ce titre, le Niger bénéficie de financements importants pour mettre en œuvre des projets/programmes spécifiques qui contribuent notamment au renforcement des capacités des acteurs dans le cadre de la protection de la couche d'ozone de l'adaptation aux changements climatiques, de la gestion de la biodiversité, de la lutte contre la sécheresse et la désertification. Certains de ces programmes, notamment ceux de gestion des déchets ménagers et d'aménagements et de gestion de ceintures vertes périurbaines entre

autres projets sont élaborés en partenariat avec des ONG/OCB spécialisées.

Plusieurs autres actions de renforcement de capacités et de protection des ressources naturelles sont menées par les ministères sectoriels et services techniques spécialisés tels que la direction générale des forêts pour freiner la dégradation des ressources naturelles. Par exemple, les efforts de reboisement, en dehors des formations naturelles ont touché 135 187 ha entre 1980 et 2005, soit un reboisement moyen annuel de 5 400 ha¹³. Les efforts de récupération des terres et de reboisement se sont intensifiés et ont atteint 25 105 ha, 30 531 ha et 35 239 ha respectivement en 2008, 2009 et 2010 (cf. fig. 3, 4, 5, 6). Cependant, les ressources végétales se dégradent sous les effets conjugués des actions anthropiques et des aléas climatiques. En effet, l'extension des champs et la mutilation des arbres entraînent des pertes annuelles en ressources forestières et en terres forestières de 80 000 à 100 000 ha¹⁴.

Le Niger dispose d'un potentiel important de plans d'eau (400 000 ha), sans compter le Lac Tchad, et d'un important axe fluvial (le fleuve Niger et ses affluents). Les principales contraintes qui handicapent à la valorisation de ces ressources en eau sont entre autres l'ensablement, l'étiage, l'assèchement et le tarissement des plans d'eau conjugués à la faible productivité des milieux naturels. De plus, la prolifération des plantes envahissantes comme l'*Echhornia cracipes* (la jacinthe d'eau) et *Typha australis* influe négativement sur l'utilisation de ces ressources en eau, et la navigabilité du fleuve Niger et pose un problème pour aménager les mares et points d'eau permanents.

Le CNEDD a également mené une expérimentation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE) dans la zone du fleuve Niger et celle-ci devrait être poursuivie dans d'autres zones.

¹³ CNEDD/FEM/PSUD, 2007

¹⁴ DE/MHE/LCD, 2004

1.4 Implication de la Société civile en faveur du développement durable

La mise en œuvre de l'Agenda 21 national est marquée par l'adoption d'une approche participative impliquant les organisations de la société civile et les organisations communautaires de base dont elle a favorisé le foisonnement à partir de 1991. En effet, il existait environs 12 ONG en 1992 contre 1162 en 2011.

Leurs interventions ont permis la responsabilisation accrue des populations dans la réalisation des activités. Ainsi, elles ont appuyé les efforts de l'Etat et ses démembrements à travers des cadres de concertation et d'actions. Ces cadres ont pour mission de créer la synergie et de la matérialiser à travers la mise en œuvre de l'ensemble des programmes contenus dans les Conventions des Nations Unies sur l'environnement.

Cela s'est traduit concrètement par des actions de sensibilisation, d'éducation, d'information et de formation des populations, conformément aux différents Objectifs du Millénaire et à l'Agenda 21 national. Elles ont aussi contribué à la prise en compte des spécificités des régions mais aussi et surtout des priorités et du savoir-faire des populations. Plusieurs formations ont été menées dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des ONG, ce qui leur a permis de mobiliser les financements de nombreuses activités de terrain, à travers des projets locaux.

2 – Evaluation critique de la mise en œuvre du développement durable au Niger

L'évaluation critique de la mise en œuvre du développement durable au Niger se focalisera sur les plans organisationnel, institutionnel, politique, financier et des ressources humaines.

La contribution des organisations de la société civile à la lutte contre la pauvreté à travers la promotion d'activités génératrices de revenus, la micro finance, la promotion de la femme et le genre, le développement local communautaire ainsi que la gouvernance ne sont toutefois pas très significatives. Les dépenses ne représentaient que 2% du montant total de 27 milliards FCFA en 2010. La figure 7 ci-après donne la répartition des dépenses par secteurs/domaines d'intervention d'OSC.

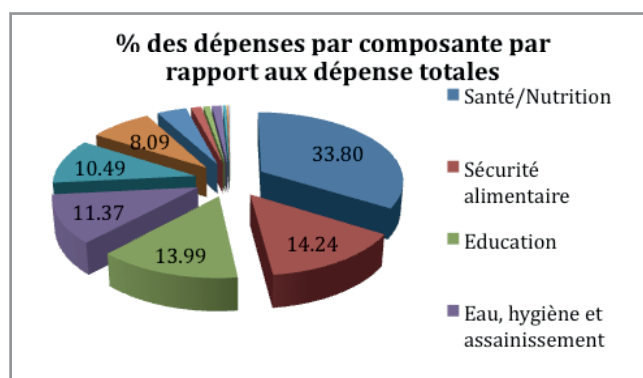


Figure 3 : pourcentage des dépenses par composante par rapport aux dépenses totales

Source : MPAT/DC, 2010

L'Etat, les partenaires au développement et la société civile ont tous apporté leurs contributions pour l'atteinte des objectifs assignés à travers les différentes Conventions et accords multilatéraux sur le développement durable. Cependant, l'inadéquation entre le taux de croissance de la population de 3,3%¹⁵ et le taux moyen de production agricole nationale de 2,2%¹⁶, la dégradation des terres, la récurrence des sécheresses parmi tant d'autres paramètres constituent de sérieux défis à relever.

2.1 Une mise en œuvre qui a bénéficié d'un cadre institutionnel solide et d'un soutien politique, technique et financier national et international

Les avancées sont incontestables, et des progrès réels ont été enregistrés en terme de cadrage

¹⁵ INS, 2011

¹⁶ MA, 2011

législatif et réglementaire, et ce avec l'implication et la participation de l'ensemble des acteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PNEDD. La mise en œuvre du PNEDD a nécessité l'opérationnalisation d'une structure unique de coordination (CNEDD) pour les questions d'environnement et de développement durable, point focal des trois Conventions de Rio. Son succès repose sur son ancrage institutionnel au Cabinet du Premier Ministre, la création des commissions techniques permanentes chargées d'appuyer le CNEDD dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes et la création des organes décentralisés du CNEDD au niveau régional et local. La décentralisation reste aussi un facteur qui a contribué à assurer une internalisation à la base, et on a pu noter la prise en compte des questions d'environnement et de développement durable dans les planifications stratégiques au niveau central.

L'existence d'un cadre de concertation entre les différents partenaires techniques et financiers sur les questions d'environnement et de développement durable a été également un atout important. Par exemple, le PNUD est chef de file des PTF du Système des Nations Unies pour les questions en rapport avec l'environnement, et c'est à ce titre qu'il apporte un appui privilégié au SE/CNEDD, en termes de mobilisation de financements, mais aussi de renforcement de capacités. Ce cadrage réglementaire est renforcé par l'engagement politique fort des plus hautes autorités du pays avec l'inscription de la question du développement durable dans la Constitution du 25 novembre 2010.

Cette gouvernance pour le développement durable a induit la mise en conformité des textes nationaux avec ceux des conventions internationales ratifiées par le Niger et la révision de certains textes pour disposer des conditions favorables à la mise en œuvre du PNEDD ou encore la révision d'autres textes

pour les adapter aux réformes institutionnelles, techniques et juridiques telles que le Code forestier.

Un autre progrès est le développement du partenariat entre les différents acteurs avec la participation de la société civile, des populations locales, des organisations communautaires de base, de l'administration publique, des opérateurs économiques et de l'assistance technique, et enfin le renforcement et la contribution de l'expertise nationale.

Les ressources financières pour conduire les activités ont été importantes. Au-delà de la contribution de l'Etat, l'appui financier, matériel et logistique des partenaires au développement a été déterminant. Il s'agit notamment du système des Nations Unies au Niger, et plus spécifiquement du PNUD, du FEM, des coopérations française, italienne, américaine, espagnole, japonaise, luxembourgeoise mais aussi de la Banque Mondiale, de Capacité 21, de l'UNSO, du CILSS, de l'OSS, de la GIZ, BAD, etc. Il faut également citer les contributions des secrétariats exécutifs des trois Conventions. Les parties prenantes nationales participent aussi au financement du développement durable.

D'une manière générale, le Niger a bénéficié d'un engagement politique fort qui a favorisé la mise en place, non seulement d'une structure unique de coordination ayant facilité l'implication de tous les acteurs, mais aussi de l'adoption de textes réglementaires et juridiques et la mobilisation des partenaires techniques et financiers pour contribuer au financement du développement durable au Niger. Cependant certaines faiblesses ont plombé la bonne exécution par endroits et pourraient être des tendances lourdes si des mesures correctives n'y étaient apportées.

2.2 Les contraintes de la mise en œuvre

La multiplicité des textes internationaux rend difficile leur mise en œuvre aux différentes échelles de planification et d'actions pour le

développement durable sur le terrain. Par ailleurs, le conflit institutionnel constitue une contrainte majeure des actions de développement et la résolution de ces conflits devrait être une priorité afin de créer des synergies indispensables entre les différents acteurs et parties prenantes. La faiblesse de synergie entre les différents projets et programmes dans la mise en œuvre de leurs actions de sensibilisation ainsi que le manque de compétences sur certains domaines émergents représentent en effet des obstacles à la réalisation du développement durable.

La mise en œuvre a également souffert d'une participation insuffisante de certains acteurs clés. Le secteur privé par exemple n'a pu être mobilisé dans le cadre de la promotion du mécanisme de développement propre. La faible vulgarisation des textes législatifs et réglementaires ainsi que la faible application des textes popularisés a freiné une promotion élargie des droits, mais aussi des devoirs et des pratiques auprès des populations à la base, premiers bénéficiaires des retombées des activités. Par exemple, le PNEDD n'est en fait une référence que pour quelques initiés, ce qui a conduit à des difficultés de coordination, de synergie et d'harmonisation des interventions, sur fond de conflits de compétences entre les structures étatiques. De la même manière, la dimension changement climatique n'est que faiblement prise en compte dans les politiques sectorielles et les plans de développement communal (PDC). Au niveau régional, départemental et communal, le processus de décentralisation du CNEDD reste inachevé et les commissions techniques si elles existent ne sont pas opérationnelles. Les années d'instabilité politique qu'a connues le pays n'ont pas favorisé la mise en œuvre des actions pour l'atteinte des indicateurs définis dans le PNEDD.

D'autres contraintes importantes sont l'insuffisance des ressources humaines notamment l'expertise (pour traiter des questions émergentes telles que la

problématique des changements climatiques) doublée d'une faible mobilisation de ressources pour la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation du développement durable. Enfin, la faible affectation de ressources au développement durable reste un obstacle majeur. Certains projets ou programmes souffrent de la faiblesse de ces financements. Par exemple, les plans de développement communal sont parfois des répertoires d'actions/projets, sans que les financements pour leur mise en œuvre ne soient réellement identifiés. Il devrait y avoir un renforcement de capacités et un engagement plus marqué afin d'élaborer des projets/programmes novateurs et solliciter les financements auprès des différentes sources disponibles, comme par exemple les 6000 financements recensés sur les questions de changement climatique.

L'absence d'indicateurs environnementaux bien définis et évalués, comme il en existe pour les OMD, rend difficile le suivi-évaluation de la dynamique environnementale, malgré l'existence d'institutions de suivi de bonne qualité (Bureau d'Évaluation et d'Études d'Impact Environnemental (BEEIE), DGF, Centre de suivi écologique).

La prise en charge des questions environnementales se trouve ainsi confrontée à de multiples problèmes dont la faible mobilisation des financements concernant la protection de l'environnement, la lutte contre la désertification, la perte de la diversité biologique, les changements climatiques et le développement durable et pour la promotion d'une éducation environnementale pour créer une Génération Nouvelle de Gestionnaires de l'Environnement (GNGE).

Cette série non exhaustive de contraintes a poussé le Niger à s'orienter vers la définition de nouvelles visions et perspectives pour le bien être des générations présentes et futures qui vont également devoir répondre aux nouveaux défis auxquels lui et le monde font actuellement face.



Chapitre III

DEFIS EMERGENTS ET PERSPECTIVES

La communauté internationale s'accorde de plus en plus sur certaines questions émergentes. Ce chapitre traite de quelques sujets émergents et identifie des perspectives à la poursuite de la mise en œuvre du développement durable au Niger.

1 – Problématiques émergentes

1.1 Des crises alimentaires de plus en plus récurrentes

La situation alimentaire mondiale est de plus en plus critique sous les effets conjugués des changements climatiques, de la hausse des prix des produits alimentaires et de la crise financière mondiale. Les contextes climatique et environnemental difficiles du Niger, conjugués à une croissance démographique très forte, constituent une menace permanente sur la disponibilité, les possibilités d'accès à l'alimentation et son utilisation par la population.

Au Niger, les périodes de crises alimentaires sont de plus en plus rapprochées, faisant d'elles une question émergente à laquelle des solutions idoines doivent être trouvées. C'est pourquoi la Constitution de la VII^{ème} République stipule en son article 12 que « Chacun a droit à la vie, à la santé, à l'intégrité physique et morale, à une alimentation saine et suffisante, à l'eau potable, à l'éducation et à l'instruction dans les conditions définies par la loi ».

La sécurité alimentaire doit être perçue à partir de trois dimensions essentielles relatives à l'alimentation : l'accessibilité, la disponibilité et l'utilisation. L'insécurité alimentaire renvoie, au Niger, à une situation dans laquelle le disponible alimentaire par habitant reste encore limité.

La quantité et la qualité nutritionnelles de la consommation ainsi que l'accès aux denrées alimentaires sont difficilement assurés chez les couches défavorisées de la population. Le déficit céréalier prononcé s'accompagne d'une insécurité alimentaire entraînant la malnutrition chez les populations vulnérables.

En 2010, la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace pendant la saison pluvieuse de 2009, a entraîné un déficit céréalier de 410 665 tonnes. Une crise alimentaire touchant jusqu'à 7,1 millions de personnes, soit 48% de la population s'en est suivie en 2011. Cette nouvelle crise confirme un problème structurel lié en partie à la mise en œuvre insuffisante des politiques agricoles, voire même à leur inadaptation. Selon l'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages au Niger de novembre 2011, l'insécurité alimentaire affecte globalement 11 à 25% de la population totale en milieu rural.

Les interactions entre l'environnement et la sécurité alimentaire incitent à envisager la mise en œuvre de mesures correctives en faveur de la nature qui promeuvent la préservation et l'exploitation rationnelle des ressources pour garantir la survie des générations futures. En effet, une des dimensions cruciales de la sécurité alimentaire est la production agricole. Malheureusement, la rareté de la ressource en

terre et en eau dans les pays sahéliens et particulièrement au Niger contraint les populations déjà nombreuses à exercer une forte pression sur les ressources naturelles limitées comme en témoigne la cueillette de certaines espèces végétales par les populations surtout rurales pour satisfaire leurs besoins alimentaires, économiques et sanitaires.

1.2 Des changements climatiques qui semblent s'accroître sous toutes les dimensions

Le climat du Niger se classe dans la catégorie des climats tropicaux secs. La pluviométrie varie en moyenne entre 0 et 150 mm en zone saharienne, 150 à 300 mm en zone sahélo-saharienne, 300 à 600 mm en zone sahélienne et plus de 600 mm en zone sahélo-soudanienne. Les températures restent élevées, accusant de fortes hausses au niveau des maxima et des minima.

Les travaux des deux communications nationales sur les changements climatiques (première et seconde communications nationales), du Plan d'Action National pour l'Adaptation (PANA), du projet pilote de renforcement de la résilience agricole (PANA-Résilience agricole) et du Programme Africain d'Adaptation (PAA), permettent de mieux cerner les tendances et risques climatiques du Niger. Les projections climatiques à l'horizon 2020 - 2049, indiquent pour les pluies une forte variabilité des précipitations, avec une diminution de 5% à 40% à l'ouest et une augmentation de 5% à 35% sur l'autre moitié, une hausse des événements pluvieux extrêmes entre autres. La température pourrait varier de 2,5° et 4°C à l'horizon 2020-2049, selon les régions.

Ces changements climatiques pourraient donc avoir des impacts sensibles sur les ressources et secteurs de développement au Niger.



Sur les ressources en eau, ces impacts se résument en une diminution sensible des débits des cours d'eau et la disparition de la plupart des points d'eau permanents. Sur le plan agricole on peut citer une baisse des rendements des principales cultures céréalières (mil, sorgho et niébé) allant de 4,6 % à 25 % (variable selon les céréales et les modèles) ainsi qu'une baisse de la production de biomasse sèche (céréales sèches ou fourrage pour l'élevage). Sur le plan social, cette situation pourrait créer une exacerbation de l'exode rural ; une aggravation et/ou recrudescence de pathologies vectorielles (malaria, méningite à méningocoque, rougeole).

Par ailleurs, l'emprise des sécheresses répétitives et la recrudescence des inondations impriment aux communautés des coûts parfois exorbitants. Par exemple en 1998, il y eut plus de 9000 ha de champs et rizières détruits, près de 8000 têtes de bétails décimées et plus de 40 000 personnes touchées avec 4000 habitations effondrées. En 2009 et 2010, plusieurs dizaines de milliers de têtes d'animaux à travers plusieurs régions du pays ont été décimées. On estime ainsi que sur la période 2000-2008, les coûts d'impacts des catastrophes d'origine

climatique se sont élevés à un montant de 8,5 milliards à 17,5 milliards de dollars.

A ce titre, les changements climatiques, qui constituent des menaces sérieuses pour les systèmes socio économiques (agriculture, infrastructures) et humains, restent pour le Niger un des plus importants défis émergents.

1.3 Une gouvernance du développement durable à réviser

Le Niger s'est doté dès 2000 d'un cadre unique de coordination des questions de l'environnement et du développement durable : le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD). Il constitue la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Cadre de référence en matière de l'environnement et du développement durable, le PNEDD avait pour finalité d'élargir les options de développement et de les pérenniser pour les générations futures. Son but est de mettre en place les conditions favorables à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à trouver des solutions à la crise de l'énergie domestique, à l'amélioration des conditions sanitaires et au développement économique des populations.

La mise en œuvre effective de la SNDD devrait favoriser la stabilité et la durabilité de la gestion des ressources naturelles au Niger. Cependant, son bilan en matière de promotion de développement durable reste aujourd'hui en deçà des attentes suscitées dans l'adoption par le Niger des Conventions post Rio. Ainsi, la politique nigérienne en matière

d'environnement et de développement durable doit encore relever de nombreux défis. Il s'agit entre autres de développer une stratégie globale de long terme et de systématiser la prise en compte des problèmes écologiques dans toutes les décisions qui concernent le développement du pays. Cela est prévu dans les nouveaux cadres de planification du développement en cours de finalisation, à savoir la Stratégie de développement Durable et de Croissance Inclusive (SDCCI), le Plan de Développement Economique et Social (PDES) et l'Initiative 3N. Il faudra cependant veiller à ce que, dans l'application, ne se répètent les lacunes de dysfonctionnement connu par le passé : (i) concentration au niveau central (ministères sectoriels et services techniques, capitale etc.) ; (ii) faible internalisation vers les régions et départements des résolutions issues des foras internationales, absence de fonctionnement ou faible fonctionnement des démembrements du SE/CNEDD ; (iii) des besoins importants en renforcement de capacités et surtout nécessité d'une expertise de relais dans un contexte de cadres techniques vieillissants.

1.4 L'économie verte, un concept à clarifier

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) définit l'économie verte comme : « une économie qui engendre une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques ». De ce fait, le défi d'une économie verte est d'améliorer le niveau de vie dans les pays en développement sans augmenter leur empreinte écologique et en même temps ne pas

réduire le niveau de vie dans les pays développés tout en réduisant leur empreinte.

L'axe thématique sur « l'économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté » rend possible l'identification de politiques permettant de rendre les objectifs environnementaux compatibles avec les objectifs de développement économique, de même que l'éradication de la pauvreté et les autres dimensions du développement durable. Dans son acception large, elle doit prendre en compte les trois piliers du développement durable ainsi que la dimension culturelle et pourrait ainsi constituer un des moyens pertinents pour atteindre le développement durable surtout pour les pays en développement.

L'économie verte mettrait en relief les défis et opportunités pouvant exister dans les différents domaines de développement économique et social tels que la sécurité alimentaire, la gestion rationnelle de l'eau, l'accès universel aux services énergétiques modernes, les villes durables, la santé publique, la création d'emplois durables et le développement soutenu des ressources humaines y compris la jeunesse.

Les jeunes sont parmi les premières victimes des crises économiques, sociales et écologiques qui affectent le Monde. Cette population jeune, attend que des opportunités lui soient proposées, notamment par la création d'emplois verts dans six secteurs d'activités à savoir l'entrepreneuriat rural, les industries extractives, les NTIC, l'artisanat, la culture et le tourisme, de même que les institutions financières et bancaires et les infrastructures.

Les décideurs politiques du Niger, à l'instar de ceux de la sous-région, n'ont pas convenu d'une signification de l'expression – économie verte, cependant, un certain nombre de politiques nationales sont mises en œuvre en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté.

Aussi, le Niger a-t-il engagé l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » adoptée le 18 Avril 2012 et la tenue en janvier 2012 d'un Forum International « Jeunesse et Emplois Verts à Niamey sous l'égide de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dans le cadre de la préparation de la conférence de Rio +20. Des recommandations pertinentes ont été formulées à cette occasion.

Le Niger encourage la communauté internationale à convenir d'une définition du concept d'économie verte et soutient que la promotion d'une telle économie doit être sous tendue par des objectifs nationaux, les impératifs sociaux, économiques, environnementaux et culturels du développement et la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.

Les avantages que le Niger peut tirer de la mise en œuvre d'une stratégie aussi bien nationale que régionale seront d'ordre socio-économique (réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire cohésion sociale) et environnemental (restauration des sols, conservation de la biodiversité) à travers une intégration régionale.

1.5 Des défis liés à l'urbanisation de plus en plus pressants

Le Niger est un pays encore faiblement urbanisé, avec 3,7 millions d'urbains sur une population totale de 15,2 millions d'habitants en 2009¹, soit le quart de la population totale. Cependant, le taux annuel de croissance démographique urbaine est important et représente 6,2% par an, contre 3,3% pour la population totale.

Le taux d'urbanisation a connu une importante progression en passant de 5% en 1960 à 12% en

¹ INSS

1977², 15% en 1988³, 16% en 2001⁴ et 20,1% en 2010⁵. De ce fait la population urbaine a quadruplé ces cinquante dernières années. Si la tendance actuelle persiste, la population urbaine représentera plus de 40% de la population totale d'ici 2030. (*Graphique ci-après*)

D'après le dernier recensement général de la population⁶, le Niger compte 40 centres urbains

dont 3 grandes villes, 29 villes moyennes et 8 petites villes.

Or les déchets solides ménagers, les eaux usées et les excréta, les déchets industriels et biomédicaux, et les pollutions atmosphériques, prolifèrent en l'absence d'un plan cohérent d'urbanisation.

	Année				
	1982	2003	2009	2015	2030
Population totale (en Millions)	5,9	11,8	15,2	18,6	30,7
Population urbaine	0,8	2,6	3,7	5,4	13,2
Part population urbaine (%)	14	22	24	29	43

Tableau 3 : Evolution et projection de la population totale et urbaine du Niger de 1982 à 2030

Source : MUH, 2011

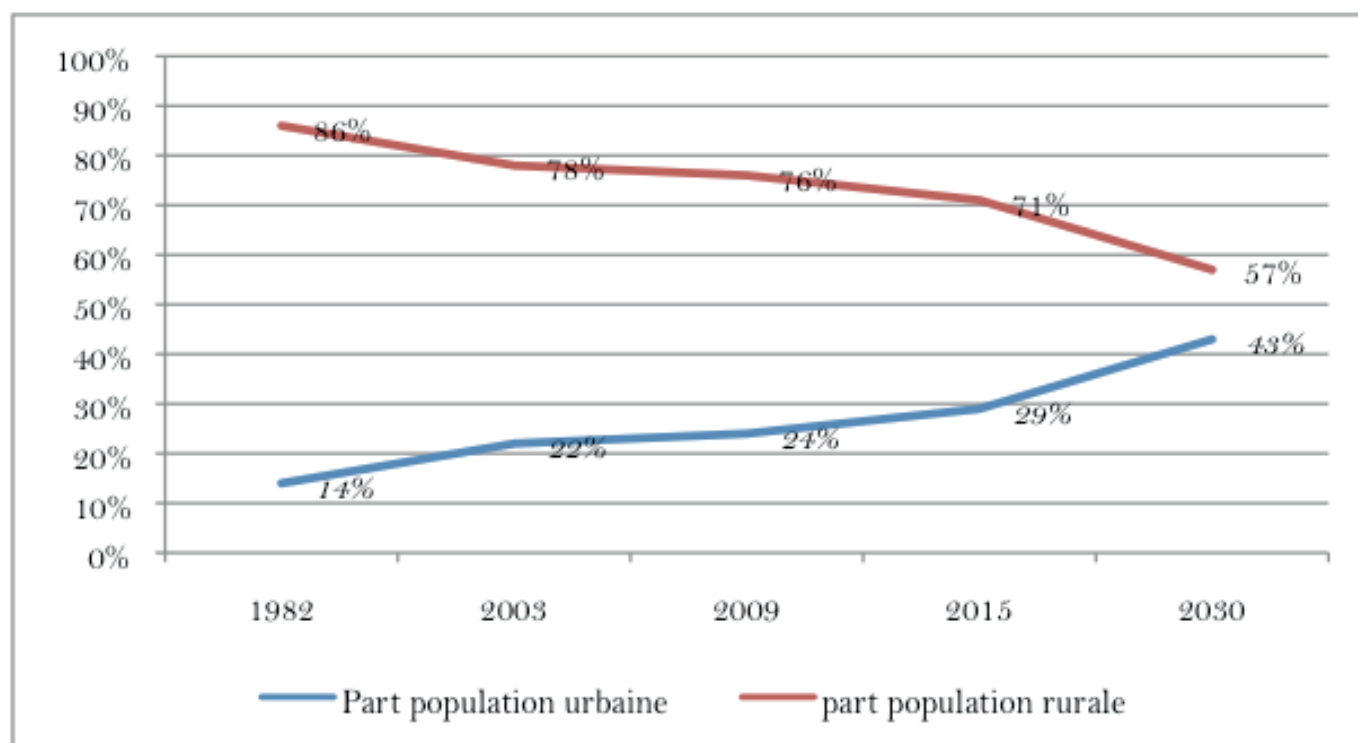


Figure 4 : Evolution et perspectives du taux d'urbanisation au Niger

Source : Annuaire statistique, séries longues INS et MUH

Cette forte urbanisation crée une importante demande en bois d'œuvre. C'est pourquoi une nouvelle politique d'économie de bois de construction doit être promue, avec notamment

l'utilisation de technologies innovantes dans la construction et le bâtiment, utilisant notamment les matériaux locaux qui offrent une plus grande efficacité énergétique et diminuent

² RPG77

³ RPGH88

⁴ RPGH2001

⁵ Le Niger en chiffres 2011

⁶ RGP/11 2001

l'empreinte écologique, en vue de l'amélioration des conditions de vie.

L'urbanisation galopante est devenue une préoccupation aussi bien pour la capitale Niamey, qui abrite à elle seule plus de 40% de la population urbaine du Niger, que pour les villes secondaires situées à l'intérieur du pays.

1.6 L'accès à l'eau potable et l'assainissement, un impératif

Au Niger, en 2010, le taux national de couverture des besoins en eau potable serait de 66,93%⁷ et de 73,75% en milieu urbain. L'ordonnance n°2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger dispose en son article 4 que « chaque citoyen a le droit fondamental d'accès à l'eau » et en son article 5 que « l'Etat a l'obligation dans ce domaine de mettre à la disposition de chacun de l'eau en quantité suffisante et de qualité et d'un coût acceptable, à tout temps et partout où besoin sera ». Toutefois, la création d'une Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) par la loi 2000-12 du 14 août 2000 traduit une cession partielle des actions de l'Etat au secteur privé.

La forte croissance de la population nigérienne oblige ainsi l'Etat à augmenter ses investissements pour garantir un meilleur accès à l'eau potable notamment dans les villes et les grosses agglomérations.

Sur le plan de l'hydraulique urbaine et rurale, le Gouvernement entend mener des actions visant à améliorer l'accès à l'eau potable. Pour l'hydraulique urbaine, le taux de desserte des villes devrait être porté de 74% en 2010 à 85% d'ici 2015. Quant à l'hydraulique rurale, le taux de couverture devrait être rehaussé de 74,6% en 2010 à 88% et le taux d'accès à l'eau potable de 48% en 2010 à 58% en 2015.

En matière d'hygiène et d'assainissement,



l'objectif du Gouvernement est d'accroître le pourcentage des populations disposant de latrines en milieu rural, en faisant passer le taux de 7% en 2009 à 25% en 2015 et en milieu urbain de 79% en 2009 à 100% en 2015. La production des déchets solides à l'échelle de l'ensemble des centres urbains au Niger n'a pas fait l'objet d'évaluation. Cependant, d'après les estimations, la production des déchets solides ménagers est de 0,65 kg/hab./j pour les grandes villes et 0,30 kg/hab./j pour les petites et moyennes villes, soit par exemple plus 350 000 tonnes/an de déchets solides ménagers pour la ville Niamey.

L'étalement spatial accéléré des villes n'est pas accompagné d'une mise en place d'infrastructures adéquates, notamment d'ouvrages d'assainissement en vue de l'amélioration du cadre de vie. Les principales villes totalisent moins de 130 000 mètres linéaires de caniveaux pour l'évacuation des

⁷ INS/MHE, 2011

eaux pluviales et ils sont vétustes et mal entretenus. Il en résulte un environnement urbain précaire exposant les populations à des problèmes d'inondation et d'hygiène publique. Malgré le fait que la ville de Niamey dispose d'un schéma directeur d'assainissement depuis 1980, elle reste confrontée chaque saison des pluies à des problèmes d'inondations causant d'énormes pertes matérielles et parfois même des vies humaines. D'autres problèmes sont les stagnations des eaux sources de paludisme et d'autres maladies liées à l'eau non évacuée. Cela résulte du faible taux de réalisation des ouvrages qui représentent moins de 20% des prévisions.

Afin de trouver une amorce de solution à cet épineux problème, le Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Assainissement a introduit, en juin 2011, une requête auprès des partenaires au développement pour le financement des collecteurs, caniveaux, toilettes publiques, station de traitement des eaux usées et latrines à fosses sèches, et d'élaboration de schémas directeurs pour un montant de 17,4 milliards de FCFA.

1.7 Un accès à l'énergie à améliorer

Selon une étude menée en 2004 par le CNEDD⁸, la couverture électrique du Niger est extrêmement faible et l'accès au réseau varie selon les zones d'habitation. La majorité de la population nigérienne (63%) habite dans des zones rurales et c'est précisément là qu'il y a une très faible couverture électrique. La consommation nationale en énergie primaire est de 0,242 tep par habitant, une des plus faibles au monde. La biomasse représente 93% de cette consommation et les autres énergies (pétrole, gaz, électricité, etc.) ne représentent donc que 7%. Le pays importe 68% de sa consommation en électricité en provenance du Nigeria. Le Niger doit donc s'assurer une indépendance vis-

à-vis de cette source d'approvisionnement.

Comme les programmes de reboisement ne suivent pas le rythme, l'exploitation du bois-énergie est un défi environnemental majeur auquel le Niger doit faire face. La consommation de bois énergie en milieu urbain est de 0,6 kg/personne/jour et celle en milieu rural de 0,8 kg/personne/jour en 2004. Le bilan consommation / accroissement soutenu en bois énergie est négatif. Le déficit sera de près de 4 millions de tonnes en 2015 si aucune mesure n'est prise.

Sur la base d'un bilan forestier national, le capital forestier sur pied est fortement entamé. L'atténuation de cette paupérisation des formations végétales ne peut se faire qu'à travers l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de mesures et d'actions diverses de conservation, de développement durable et de gestion des ressources forestières tout en



⁸ SE/CNEDD, Consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification, mai 2004.

assurant la satisfaction des besoins actuels et futurs. Parmi les stratégies à mettre en œuvre, il faut poursuivre la formalisation des filières bois-énergie, la responsabilisation des communautés rurales à travers l'extension de la création des marchés ruraux, l'amélioration du cadre institutionnel et juridique de la gestion des forêts naturelles et la promotion de sources d'énergie alternatives au bois-énergie à travers la valorisation du potentiel local (solaire, charbon minéral, hydroélectricité, etc.).

L'exploitation des sources d'énergies renouvelables est en phase expérimentale. Leur développement permettra d'améliorer les taux d'accès à l'énergie, de diminuer les importations en électricité, d'augmenter l'indépendance énergétique et d'améliorer le développement économique et social. Le pays a de nombreuses ressources peu exploitées dans le domaine des énergies renouvelables.

1.8 Des modes de consommation et de production durables à développer

Les modes non durables sont également nombreux dans les différents secteurs de consommation et de production au Niger. Ainsi, dans le secteur rural, l'occupation anarchique des berges et lits des cours d'eau, le gaspillage de l'eau dans l'irrigation, l'utilisation incontrôlée et abusive des engrais et pesticides, l'occupation des forêts comme champs agricoles, le défrichage, l'abattage sauvage de la faune (braconnage), l'occupation sauvage des pâturages, le surpâturage, le piétinement des sols, la coupe abusive du bois selon des techniques non adaptées, etc. sont autant de pratiques non durables dont les impacts négatifs sur les ressources naturelles sont indéniables.

C'est pourquoi une des réponses aux crises financière, économique, sociale et environnementale est à trouver dans de nouvelles voies de développement qui s'appuieront entre autres sur : (i) l'amélioration

des conditions de vie dans les pays en développement en assurant l'accès aux services essentiels et aux droits fondamentaux ; (ii) la promotion des formes de consommation et de production durables ; (iii) la gestion économe des ressources non renouvelables ; (iv) de nouvelles responsabilités sociétales et environnementales pour les entreprises.

2 – Perspectives

Ayant fait le bilan des insuffisances du Niger dans la voie vers le développement durable, cette partie traitera des nouvelles stratégies définies par l'Etat nigérien pour compléter le cadre et les mesures existantes.

2.1 Relance de la vision prospective à long terme

La création d'un Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MP/AT/DC) en 2011 procède d'un choix politique du Président de la République. Il souhaite ainsi mettre en œuvre de manière efficiente sa vision pour le Niger à travers notamment la relance du processus de planification comme outil de gestion du développement. Cette option traduit incontestablement la volonté de concilier les impératifs d'une gestion économique et financière axée sur la recherche des solutions aux préoccupations de court terme avec ceux d'une définition des stratégies cohérentes de développement à long terme, qui seraient plus aptes à valoriser les ressources naturelles et humaines pour assurer l'épanouissement des générations futures.

Cette fonction essentielle du MP/AT/DC doit par conséquent s'exercer de façon coordonnée et cohérente pour une plus grande efficacité des interventions. Trois documents principaux à caractère stratégique vont constituer le socle de la relance de la planification au Niger. Ce sont : (i) le Document de vision stratégique portant

sur une « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI NIGER 2035) » ; (ii) le Plan de Développement Economique et Social (PDES) ; (iii) le Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG). En outre, les évaluations de la mise en œuvre de la SDRP et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ont mis en évidence le fait que le manque de vision à long terme a contribué à limiter l'impact des différents programmes de développement au cours de ces dernières décennies.

En relation avec l'ensemble des composantes de la Nation, le MP/AT/DC s'attèlera à évaluer les progrès de la mise en œuvre des stratégies jusque-là exécutées, et à conduire la réflexion devant déboucher sur le document de Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) à partir duquel les scénarii de développement à long terme à l'horizon 2035 seront définis. Ces options constitueront le cadre de référence pour l'élaboration des futurs plans à moyen terme. Le PNUD et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) se sont engagés à soutenir le processus de formulation d'un document stratégique à long terme. D'autres partenaires ont également manifesté un vif intérêt à ce sujet.

Les objectifs stratégiques de la SDDCI devront être déclinés en des plans de moyen terme appelés Plans de Développement Economique et Social. A brève échéance, il sera élaboré un PDES pour la période 2012-2015. Le PDES prendra en compte les accords et Conventions auxquels le Niger a souscrit dans le cadre de l'intégration économique régionale.

En attendant l'élaboration du Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 et pour mieux coordonner les actions de développement et veiller à une utilisation rationnelle des ressources financières, un Programme intérimaire de cadrage de l'action



gouvernementale (PICAG) d'une durée d'un an (2011-2012) sera élaboré au cours du premier semestre 2012. Sa formulation sera pilotée à travers le Dispositif Institutionnel de Coordination proposé.

2.2 L'Initiative 3N

Afin d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et de parvenir rapidement à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et mettre fin aux crises alimentaires répétitives, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre l'Initiative 3N « *les Nigériens Nourrissent les Nigériens* ».

En effet, en dépit des efforts entrepris avec l'appui de la communauté internationale dans le secteur agricole depuis l'indépendance, la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger demeure toujours une préoccupation nationale. La situation de dépendance continue vis-à-vis de l'aide extérieure du Niger est inacceptable et il est possible de changer radicalement la situation. C'est là l'ambition de l'initiative 3N, dont l'objectif global est de : « *contribuer à asseoir un développement agricole durable pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle* ».

L'initiative 3N se décline en cinq programmes majeurs, dont :

- (i) accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- (ii) valorisation et commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux ;
- (iii) amélioration de la résilience des Nigériens face aux crises alimentaires et aux catastrophes ;
- (iv) amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens ;
- (v) création d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire et au développement agricole durable.

Sa mise en œuvre comporte des actions pour répondre aux besoins et demandes des populations, en milieu rural en particulier, et pour augmenter la production locale et sécuriser les moyens de subsistance. Elle nécessitera des investissements massifs, des réformes conséquentes et un renforcement du cadre organisationnel des producteurs et des acteurs des activités connexes en vue d'une appropriation et une pérennisation des acquis qui résulteront de ce vaste chantier de reconstruction de l'économie agricole et rurale du Niger. La nécessité de relever le défi de l'insécurité alimentaire chronique et des crises récurrentes l'exige, la volonté de léguer aux générations les bases d'un développement économique et social durable l'impose et le favorise.

Pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action de l'I3N, l'initiative du Cadre d'Accélération de l'OMD1 (MAF) adoptée par le Gouvernement en janvier 2011, avec l'accompagnement du Système des Nations Unies et la facilitation du PNUD est en cours de développement. Le cadre



stratégique du MAF vise à identifier et surmonter les goulots d'étranglement qui empêchent l'atteinte d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger

L'initiative 3N doit constituer un catalyseur d'une transition technologique nécessaire en créant les conditions appropriées d'accroissement significative et durable de la productivité des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Il s'agit pour cela d'investir des ressources conséquentes pour : (i) développer les cultures irriguées (*cf. fig.23*) ; (ii) améliorer les niveaux de rendement des cultures pluviales ; (iii) améliorer les productions animales et halieutiques ; (iv) diversifier les productions et ; (v) gérer durablement les terres et les ressources naturelles.

En 2008 et 2009, on a enregistré respectivement 23,5% et 16,4%, de terres irriguées, ce qui représente un total d'environ 40% de la superficie cible à irriguer en 2012⁹. Néanmoins, beaucoup d'efforts restent à fournir

pour l'adhésion des communautés à la pratique de l'agriculture irriguée pour une meilleure résilience face aux changements climatiques.

La stratégie prend en compte les enseignements tirés des stratégies et politiques mises en œuvre précédemment au Niger, de même qu'elle s'inspire des leçons apprises et des bonnes pratiques aux niveaux régional et mondial.

3. Recommandations

Suite à la consultation nationale, et sur la base du rapport de situation, les différentes parties prenantes ont exprimé les recommandations contenues dans cette sous partie et qui traitent des deux thèmes principaux de la conférence de Rio+20. Ces recommandations renforcent celles contenues dans la Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20 adoptée en octobre 2011 à Addis Abéba en Ethiopie et dont le Niger fait sienne et défendra lors de la Conférence de Rio+20.

3.1 Renforcer le cadre institutionnel à travers une plus grande coordination

Conformément à la position commune Africaine, le Niger soutient l'idée de renforcer le cadre de gouvernance de développement durable tout en réaffirmant la nécessité de la prise en compte des intérêts et des besoins particuliers de l'Afrique. Les recommandations suivantes renforcent et complètent la position africaine en ce qui concerne le Niger.

De l'analyse du rôle de la coopération internationale en rapport avec le renforcement du développement durable, il ressort que sur le plan national, le soutien de la coopération internationale au développement durable peut être renforcé à travers une plus grande coordination et cohérence des interventions des partenaires, ainsi qu'une simplification et une harmonisation des procédures de

En somme, beaucoup de défis restent à relever, c'est pourquoi l'adoption et la mise en œuvre de la SDDCI et l'Initiative 3N, la prise en compte de la dimension des changements climatiques dans les cadres nationaux de planification, le changement dans les modes de consommation et de productions, et les autres défis émergents constituent des opportunités pour le Niger.

décaissement des fonds par les PTF. A cet égard, le rôle du PNUD en qualité de coordonnateur du système des Nations Unies au Niger et sa contribution décisive en matière de développement durable à travers les dimensions économique, sociale et environnementale y compris l'accès à l'énergie renouvelable pourrait être consolidé. D'une manière plus générale, son rôle dans l'accélération de l'atteinte des OMD est également de nature à favoriser les progrès en matière de développement durable même au delà de 2015, en encourageant la programmation conjointe et le suivi de la mise en œuvre des décisions qui seront issues de la CNUDD.

En outre, il est essentiel pour la communauté internationale, entre autres de : (i) renforcer l'engagement politique sur le plan international c'est-à-dire une réorganisation des institutions internationales à même de répondre aux questions émergentes ; (ii) mutualiser les efforts, plus de solidarité et assouplir les mécanismes de financement et les procédures des donateurs ; (iii) rendre l'aide plus efficace en se référant à la « déclaration de Paris » ; (iv) mettre en cohérence les interventions des partenaires.

Par ailleurs, l'accélération du Développement Durable devra passer par :

- L'initiative 3N «*les Nigériens Nourrissent les Nigériens*» déclinée en 5 axes stratégiques et qui est l'engagement phare du gouvernement pour garantir durablement la sécurité alimentaire du Niger ;

- Une politique nationale de Développement Durable qui prend en compte les recommandations de la conférence de Rio+20 pour opérationnaliser la SDDCI ;

- Une actualisation du PNEDD pour prendre en compte les questions émergentes.

3.2 L'économie verte créatrice d'opportunités pour le développement durable et de l'élimination de la pauvreté

Reconnaissant que l'économie verte peut offrir de nouvelles opportunités de réaliser les objectifs de développement durable grâce à la croissance économique, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté et des inégalités, le Niger adhère à la nécessité d'une définition claire de ce concept. La promotion d'une telle économie doit être sous tendue par les objectifs nationaux, les impératifs sociaux économiques

et environnementaux du développement et la réalisation des objectifs du développement convenus à l'échelon international. Il est crucial de veiller à la gestion durable des terres dans le cadre des initiatives visant à parvenir à une économie verte.

Les attentes formulées en rapport avec la Conférence de Rio+20 dans le cadre de l'économie verte pour un développement durable et l'élimination de la pauvreté sont, entre autres, les suivantes :

- la mise en place d'un cadre institutionnel international fort sur l'économie verte ;
- l'appui technique et financier aux politiques et stratégies nationales et régionales en matière de développement durable et de l'éradication de la pauvreté ;
- l'affirmation de la souveraineté des Etats dans la gestion des ressources naturelles ;
- la gestion durable des ressources naturelles (terre, eau, biodiversité,...) et la promotion des emplois verts.



Conclusion

Le Niger a mis en place les cadres indispensables à la gouvernance du développement durable tant du point de vue institutionnel que stratégique. La mise en œuvre de la politique nationale s'est attelée à développer les conditions favorables à l'amélioration à long terme de la sécurité alimentaire, à gérer de manière plus durable les eaux et les terres, à trouver des solutions à la crise de l'énergie domestique, à améliorer les conditions sanitaires et assurer le développement socioéconomique des populations tout en renforçant leur résilience face aux effets néfastes du changement climatique.

Cependant, une série de contraintes multiformes ont constitué un frein à la création de ces conditions. Ces contraintes sont, entre autres, les capacités limitées en terme de mobilisation de ressources, de gestion et de coordination de l'aide, et de capital humain avec également un taux de croissance démographique élevé qui conduit à de fortes pressions sur l'environnement. Par ailleurs, le secteur privé est peu dynamique, de même que le climat des affaires et de l'industrialisation nécessaires à la création de la valeur ajoutée dans les secteurs clés de l'économie. A ces contraintes majeures s'ajoutent aussi des contraintes externes comme les changements et la variabilité climatiques, causes de sécheresses récurrentes, mais aussi la désertification.

Dans ce contexte, beaucoup de problèmes environnementaux n'ont donc pas été résolus et se sont même aggravés. La demande croissante en ressources naturelles (terres, eau, forêts, écosystèmes) due à une croissance démographique forte de 3,3% par an, a accru l'appauvrissement et la dégradation de l'environnement, la perte de la biodiversité et la déforestation. Ceci a entraîné des déficits céréaliers fréquents corollaires d'une insécurité alimentaire récurrente et une situation socioéconomique difficile dans la mesure où la majorité de la population surtout en milieu rural se trouve dans un état de pauvreté totale.

Face à ces défis, le gouvernement a pris conscience du fait qu'il lui faille asseoir des cadres de référence en mesure d'assurer une croissance et un développement économiques qui pourraient améliorer le bien-être humain, offrir des emplois décents, réduire les inégalités, lutter contre la pauvreté et préserver le capital naturel dont dépend toute la population.

Ainsi, les Autorités de la 7ème République ont réaffirmé leur adhésion aux cadres stratégiques sectoriels existants comme le PNEDD et mis en place de nouveaux cadres de mise en œuvre des questions de développement durable dans le souci d'amorcer l'inversion des tendances à partir de 2011. Il s'agit notamment de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance

Inclusive (SDDCI, Niger 2035), du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015) et du Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG 2011-2012). A cela s'ajoute la formulation en cours d'un autre cadre stratégique de l'Initiative 3N, qui va contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Niger en prenant en compte les questions émergentes de durabilité et des changements et variabilités climatiques et plus récemment la politique nationale du Niger en matière de changements climatiques (PNCC).

La mise en œuvre efficace et effective de ces nouveaux cadres stratégiques ouvre de nouvelles perspectives. Elle ne peut se faire sans la prise en compte et la résolution de nouveaux défis subséquents notamment : la nécessité d'asseoir une bonne gouvernance, le développement et le renforcement des capacités de production et la gestion, la mobilisation d'importantes ressources financières ainsi que la mobilisation et le renforcement de capacités de toutes les parties prenantes.

La conférence de Rio+20 devra être l'occasion pour la communauté internationale de faire émerger une vision commune du développement durable pour le 21ème siècle. Elle devra plus spécifiquement donner au Niger, un nouveau souffle au développement durable qui plus que par le passé, mettra l'accent sur les interrelations entre les défis sociaux, économiques, environnementaux et culturels.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. BAD, OCDE, PNUD, CEA, Niger Perspectives économiques en 2011
2. INS, Rapport National sur les Progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement Niger 2010.
3. MP/AT/DC, Note d'orientation stratégique pour un développement durable et une croissance inclusive, août 2011.
4. Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable: Deuxième Rapport national du Niger dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur la Désertification, avril 2002 ;
5. SE/CNEDD, Plan National de l'Environnement et le Développement Durable de 2000.
6. PNUD, 6ème Rapport National sur le Développement Humain du Niger (RNDH2009).
7. PNUD, 5ème Rapport National sur le Développement Humain du Niger 2004 (RNDH 2004).
8. PNUD, Décryptage de la situation économique et sociale récente du Niger, mars 2012
9. PNUD Niger-Université Laval (Canada), Rapport de l'étude PSIA, 2010: Analyse de l'évolution sanitaire et du bien-être de l'enfant et de la femme avec le Plan de Développement Sanitaire (PDS2005-2009), décembre 2011.
10. PNUD, Rapport sur la coopération au développement au Niger, 2010 : La problématique de la Sécurité Alimentaire, octobre 2011.
11. PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH 2011) ;
12. République du Niger et Système des Nations Unies au Niger, Cadre d'Accélération des OMD, (MAF) 2011.
13. République du Niger, Initiative "3N " pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable "les Nigériens nourrissent les Nigériens", document provisoire, mars 2012.
14. République du Niger, MF, INS, Le Niger en chiffre, Novembre 2011.
15. SAP, Rapport d'évaluation de la campagne agro-pastoral 2011-2012, Niamey.
16. SE/CNEDD, Seconde Communication Nationale sur les changements climatiques de 2009.
17. République du Niger, Stratégie de Développement Rural de 2003.
18. République du Niger, Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté de 2007.
19. SE/CNEDD : Rapport sur l'Evaluation nationale de l'agenda 21 dans le cadre du sommet mondial sur l'environnement et le Développement durable, Octobre 2001 ;
20. SE/CNEDD et PDDIGEA : État des lieux des textes législatifs et réglementaires et les institutions de l'environnement au Niger, Janvier 2006 ;

21. SE/CNEDD, Bilan d'activités 2000-2010, février 2011 ;
22. SE/CNEDD, la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques de 2004 ;
23. SE/CNEDD, le Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques de 2006 ;
24. SE/CNEDD, MHE/LDD, Direction de l'Environnement : Evaluation des actions menées au Niger dans le domaine de l'environnement (reboisement, récupération/restauration de terre) pendant les vingt (20) dernières années ;
25. SE/CNEDD, Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles, janvier 1999 ;
26. SE/CNEDD, Rapport sur l'évaluation d'investissement et flux financier du secteur de foresterie (atténuation), octobre 2010 ;
27. SE/CNEDD, Rapport sur l'évaluation des investissements et des flux financiers pour l'adaptation du secteur Agriculture/Elevage aux changements climatiques, juin 2010 ;
28. SE/SDR, Rapport de suivi 2010, novembre 2011 ;
29. SP/SDRP, Revue à mi-parcours de la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté 2008-2012, février 2012 ;

